



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 11 — 2005

## Séance

du mercredi 21 septembre 2005

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Alain Schweingruber (PLR), président du Parlement.

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat.

### Ordre du jour:

1. Communications
2. Election d'un membre et d'un (de deux) remplaçant(s) de la commission de la justice et des pétitions
3. Questions orales
4. Rapport 2004 de l'Hôpital du Jura
5. Interpellation no 687  
Pour une politique de promotion artistique. Pierre-André Comte (PS)
6. Question écrite no 1966  
Bourses d'étude: le point de la situation. Gilles Villard (PDC)
7. Question écrite no 1967  
Transports scolaires et sécurité. Irène Donzé (PLR)
8. Question écrite no 1968  
Les «placards dorés». Irène Donzé (PLR)
9. Question écrite no 1963  
Il faut sauver la fritillaire pintade. Ami Lièvre (PS)
10. Question écrite no 1964  
Quelles mesures de protection contre le bruit à Courrendlin? Pierre-André Comte (PS)
11. Question écrite no 1965  
Le canton du Jura: ami des forêts anciennes? Lucienne Merguin Rossé (PS)
12. Motion no 764  
Or de la BNS. Philippe Rottet (UDC)
13. Rapport 2004 du Tribunal cantonal
14. Rapport 2004 de la Caisse de pensions
15. Question écrite no 1969  
Retombées économiques du Casino du Jura: questions et revendications. Pierre-André Comte (PS)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 58 députés et de l'observateur de Moutier.)

### 1. Communications

**Le président:** Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, j'ai le plaisir d'ouvrir cette nouvelle séance plénière de notre Parlement et je vous salue bien cordialement. Je salue également les représentants de la presse ainsi que Monsieur l'observateur du Jura-Sud.

Je vous signale également la présence de quarante élèves de troisième année de l'Ecole de culture générale, accompagnés de MM. François Donzé et Thierry Chételat. Je leur souhaite d'ores et déjà la bienvenue.

Compte tenu de l'ordre du jour qui vous est soumis, j'incline à penser que nous devrions en principe pouvoir clore notre séance en fin de matinée.

L'actualité politique récente a été marquée par les dispositions prises par les représentants du Conseil fédéral, du Gouvernement jurassien et du Conseil exécutif du canton de Berne donnant formellement mandat à l'Assemblée interjurassienne d'étudier la constitution d'un canton du Jura à six districts. Il ne fait pas de doute que cette démarche est de nature à faire avancer, de manière efficace nous le souhaitons, la résolution de la Question jurassienne. Comme vous l'avez constaté, le mandat confié à l'Assemblée interjurassienne se réfère non seulement à l'Accord du 25 mars 1994 mais également à l'initiative «Un seul Jura» acceptée récemment par le Parlement jurassien ainsi qu'en particulier sur la loi que nous devrions pouvoir adopter durant ces prochains mois. A ce sujet, j'émetts personnellement le vœu que le message et la loi y relatifs puissent être soumis au Parlement durant ces toutes prochaines semaines afin que nous puissions faire en sorte d'entériner cette loi au plus tard pour la fin de l'année.

Dans mes communications, je tiens par ailleurs à vous faire savoir que Madame la députée Emilie Schindelholz a tout récemment convolé en justes noces. En votre nom, je lui transmets mes vœux de bonheur les plus sincères. (*Applaudissements.*)

### 2. Election d'un membre et d'un (de deux) remplaçant(s) de la commission de la justice et des pétitions

**Le président:** En remplacement de Monsieur le député suppléant Jacques Riat, le groupe socialiste propose la candidature de Monsieur François-Xavier Migy. Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Monsieur le

député suppléant François-Xavier Migy est ainsi élu et nous le félicitons.

En remplacement de Monsieur le député Théo Voelke, le groupe PLR propose la candidature de Monsieur le député suppléant Pascal Haenni comme remplaçant à la commission. Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Monsieur le député suppléant Pascal Haenni est donc élu comme remplaçant à la commission de la justice et des pétitions et nous l'en félicitons.

### 3. Questions orales

#### Bilatérales

**M. Jean-Pierre Petignat (PS)** : Avril 2005 : le syndicaliste Pedrina, coprésident d'UNIA, est très mécontent de la situation du Jura. Dans «L'Événement syndical», il fustige l'attitude du Gouvernement dans l'application des mesures. Il promet que le syndicat continuera à faire pression par des actions ou des interventions politiques. Il relève également que ce sont les patrons qui veulent le plus les Bilatérales mais que leur idéologie néolibérale les pousse à la dérégulation sociale.

Le 22 août, le syndicat UNIA Transjurane trouve que le Gouvernement jurassien traîne les pieds. Il affirme que certaines entreprises jurassiennes, soutenues par le Département de l'Économie, exercent depuis longtemps un dumping salarial et social. Le syndicat préconise un renforcement du contrôle du marché du travail avec la création de deux postes d'inspecteurs supplémentaires.

Le 24 août 2005, M. Kaech, président de la commission de surveillance du Jura, affirme dans le quotidien «Le Temps» que le Jura n'a pas noté de cas avérés de dumping salarial lors des très nombreux contrôles. Il conteste les accusations du syndicat UNIA. Il affirme également que toutes les propositions syndicales ont été adoptées.

Le 14 septembre, le Seco (Secrétariat à l'économie) publie les infractions liées à la libre circulation des personnes. Rapport qui met en évidence que, dans le Jura, sur 290 contrôles, 40 infractions ont été décelées. Les irrégularités concernent les salaires et l'horaire de travail.

Toutes ces divergences et ces contradictions laissent apparaître la fragilité et l'inefficacité des mesures d'accompagnement en vigueur depuis juin 2004. Deux exemples : pour lutter contre la sous-enchère, il n'est pas prévu dans les branches sans convention collective un contrat-type de travail fixant les salaires et le temps de travail ainsi qu'une protection sérieuse contre les licenciements (sans cela, qui osera informer sur les abus répétés?).

Le Conseil fédéral et les Chambres, en donnant compétence aux cantons d'appliquer les mesures, se déroberont et fuient leurs responsabilités.

**Le président** : Monsieur le Député, il vous reste dix secondes! Vous devez poser votre question.

**M. Jean-Pierre Petignat (PS)** : Oui, merci. De plus, quand on voit ce qui se passe entre partenaires chargés d'appliquer ces mesures, un oui le 25 septembre aurait des conséquences dramatiques. A noter qu'à ce stade des échanges, que le troisième partenaire de la tripartite...

**Le président** : Vous avez déjà expiré votre temps de parole, Monsieur le Député!

**M. Jean-Pierre Petignat (PS)** : ... la Chambre de commerce et d'industrie...

Pour répondre aux diverses affirmations, je demande à Monsieur le ministre Roth si, effectivement, des infractions – le Seco indique 40 – ont été décelées dans le Jura.

Je demande également au Gouvernement s'il entend donner suite au syndicat avec l'engagement de deux inspecteurs supplémentaires.

Quand nous constatons les difficultés d'appliquer les Bilatérales 1...

**Le président** : Vous avez largement dépassé le temps de parole, Monsieur le Député!

**M. Jean-Pierre Petignat (PS)** : ... je demande à Monsieur le Ministre s'il est optimiste pour l'avenir et le fonctionnement optimal de la tripartite, commission qui, en cas de oui le 24 septembre, aura encore beaucoup plus de travail pour lutter contre la sous-enchère salariale et sociale. Merci Monsieur le Président, Merci Monsieur le Ministre.

**M. Jean-François Roth**, ministre de l'Économie : A force de proférer des allégués qui sont faux, on finit par polluer l'atmosphère et je regrette de devoir dire ici qu'on ne s'y prendrait pas autrement si on voulait faire rater la votation du 24 septembre!

Nous avons répété depuis X semaines que le canton du Jura – cela ne s'adresse pas à vous mais naturellement à ceux qui allèguent que les contrôles ne sont pas faits, que le Jura est à la traîne et cela se répète et on le reprend dans la presse et on fait des pressions – s'acquitte en totalité des obligations liées à la libre circulation des personnes et aux mesures d'accompagnement. Je répète ici – et c'est important sans doute pour la population jurassienne avant le 24 septembre, cette échéance importante pour notre économie et pour les emplois dans le Jura et en Suisse – qu'à la demande de la commission tripartite, qui est formée autant des syndicats que du patronat sous l'autorité de l'Etat, on a procédé ces dernières semaines à 813 contrôles dans deux secteurs d'entreprises qui avaient été déterminés par cette commission, à savoir les homes médicalisés et les entreprises de placement. A la demande expresse de cette commission, 813 contrôles qui ont été faits de manière approfondie, sur vérification de contrats, de données informatiques et de listes d'entreprises. Donc, sur ces contrôles, de ce point de vue-là, il n'y a rien à redire : aucune infraction de sous-enchère abusive ou répétée au sens de la libre circulation des personnes n'a été constatée.

Donc, on peut continuer de dire que le Jura ne fait pas ces contrôles. Le canton du Jura, à l'instigation de la commission tripartite, s'acquitte de ces contrôles, plus que dans les autres cantons. Il n'y a pas d'infractions.

Vous avez cité ces quarante infractions dans le cadre de conventions collectives; c'est rapporté dans «Le Temps». C'est Joseph Deiss qui avait déclaré cela en conférence de presse déjà au début de cette année-ci; c'est un rapport qui émane du début de cette année et qui se rapporte à l'année précédente, donc à 2004. Les infractions liées aux conventions collectives (40 qui figurent sous le Jura) ne relèvent absolument pas de l'Etat mais des commissions paritaires.

Alors, faites le procès des syndicats mais ce n'est quand même pas à l'Etat d'aller contrôler ce qui se passe dans les entreprises. C'est aux commissions paritaires formées aussi par les représentants des travailleurs. Deuxième chose.

Troisième chose, vous me demandez maintenant si nous allons engager des inspecteurs supplémentaires. J'ai toujours dit ici que naturellement, à la demande de la commission tripartite et en fonction des contrôles qu'on nous demandait, le Gouvernement, si le besoin était établi, allait mettre des forces supplémentaires au Service des arts et métiers et du travail pour effectuer ces contrôles. Pour l'heure, ces derniers ont été effectués avec les agents dont nous disposons. Naturellement que la décision du Gouvernement dépendra d'une part des demandes de la tripartite et d'autre part du sort qui sera fait à la votation de dimanche prochain. Mais je le répète ici qu'il est temps, je ne sais pas s'il est déjà trop tard : finissons une fois de jouer avec le feu ! Cette votation du 24 septembre est extrêmement importante, aussi pour tous les emplois, en particulier dans notre région.

**M. Jean-Pierre Petignat (PS) :** Je suis satisfait.

#### Crédits utilisés pour l'A16

**M. Jean-Jacques Sangsue (PDC) :** Il semblerait que le Département de l'Environnement et de l'Équipement ne pourra pas dépenser cette année encore, malheureusement, l'ensemble du crédit autoroutier.

Nous avons également pris connaissance que la section 2 de l'A16, entre Porrentruy et Boncourt, sera réalisée immédiatement avec quatre pistes, et c'est une bonne nouvelle, l'ouverture de ce tronçon étant prévue en deux fois deux pistes.

Quelles seront les dates prévues afin de pouvoir circuler sur l'autoroute entre Boncourt et Bure et entre Bure et Porrentruy ?

**M. Laurent Schaffter,** ministre de l'Équipement : Vous avez fait allusion au fait que le Département ne pourrait éventuellement pas dépenser la totalité des crédits qui nous ont été alloués en 2005. Je voudrais en préambule faire un petit historique en ce qui concerne l'évolution de l'utilisation de ces crédits et vous signaler que les quatre années précédant mon entrée au Gouvernement, entre 1999 et 2002, il n'y a pas eu une année où l'on a dépensé la totalité des crédits mis à disposition.

Sur les quatre ans, entre 1999 et 2002, on nous a alloué 500,7 millions et nous en avons dépensés 477,4. Donc, nous n'avons pas pu dépenser 43,3 millions.

A partir de 2003-2004, que s'est-il passé ? En 2003, on nous a alloué 127,3 millions ; nous en avons dépensé 130,8. En 2004, on nous a alloué 120,6 ; nous en avons dépensé 131,5, donc 14,4 millions de plus que les montants alloués.

Quelle est la situation pour 2005 ? Effectivement, vous avez raison Monsieur le Député, il y a certains risques que nous ne puissions pas utiliser la totalité. Je dis bien certains risques parce que j'ai demandé au Service des ponts et chaussées de mettre toutes ses forces dans le projet et de me garantir l'utilisation de la totalité des crédits 2005. Le contraire serait, je l'avoue, tout à fait inacceptable !

Mais il faut quand même rappeler que, pour un tel projet, les millions ne se dépensent pas avec une baguette magique. En effet, en 2002, la section 2 Porrentruy-Boncourt a

été bloquée par l'Office fédéral des routes. En 2003 et 2004, le Conseil fédéral a introduit deux programmes d'allègement budgétaires (les programmes 03 et 04), qui ont eu des effets extrêmement néfastes. On a dû procéder à des coupes importantes dans les crédits A16. Suite à ces coupes budgétaires, l'Office fédéral des routes a exigé – je dis bien exigé – un ralentissement de l'ensemble des chantiers A16 à partir de 2003. Mais – il y a un mais – grâce aux différentes actions des cantons, en particulier du canton du Jura, en particulier des Jurassiennes et des Jurassiens qui se sont déplacés à Berne au mois de novembre 2004, nous avons obtenu, malgré les restrictions, un montant de 136,5 millions de francs. Pour pallier à l'inertie d'un tel processus, nous avons élaboré et lancé de nombreux projets et appels d'offres afin d'accélérer tout le processus de la construction.

Monsieur le Député, je peux vous assurer que nous nous engageons de toutes nos forces et nous prenons toutes les mesures afin de dépenser la totalité des crédits A16 alloués en 2005.

**M. Jean-Jacques Sangsue (PDC) :** Je suis satisfait.

**Le président :** Je passe maintenant la parole à Madame la députée Martine Rossier.

**Mme Martine Rossier (PLR) (*de sa place*) :** Je retire ma question. Mon estimé collègue Jean-Jacques Sangsue vient de me brûler la politesse ! (*Rires.*)

**Le président :** Disons que les grands esprits se sont rencontrés ! (*Rires.*)

#### Indemnisation kilométrique du personnel des Services d'aide et de soins à domicile

**M. Joël Vallat (PS) :** Dans notre Canton, nous avons plusieurs façons d'indemniser le personnel qui utilise sa voiture privée à des fins professionnelles selon que l'on travaille en tant qu'employé de l'administration cantonale ou dans les institutions subventionnées par l'Etat.

Prenons l'exemple du personnel de la Fédération d'aide et de soins à domicile, qui revendique depuis plus d'une année la même indemnité kilométrique que le personnel de la République. En effet, malgré des déplacements importants et des conditions parfois difficiles dans certains hameaux, ils reçoivent une indemnité kilométrique de 5 centimes inférieure à celle des employés de la fonction publique qui reçoivent, eux, 65 centimes !

Actuellement, comme vous le savez, le prix du carburant augmente et les employés de la Fédération, soit par exemple les infirmières et les aides familiales, sont dans l'obligation, la plupart du temps, d'avoir une voiture puisqu'il n'y a pas de voiture de service.

Aussi, par souci d'information correcte, je me suis renseigné auprès du TCS si ce montant de 65 centimes correspondait bien à la norme actuelle. Selon ce dernier, le prix moyen des frais d'utilisation d'un véhicule se situe entre 80 et 85 centimes, casco complète incluse. Nous pouvons en déduire que l'indemnité kilométrique de 65 centimes n'est en aucun cas exagérée.

Le Gouvernement peut-il nous dire s'il entend harmoniser les indemnités à 65 centimes pour tous ? Le Gouvernement

serait-il prêt à étudier s'il ne serait pas plus économique, dans certaines situations, d'acquiescer des véhicules de service ?

**M. Claude Hêche**, ministre de la Santé : Effectivement, comme cela vient d'être indiqué, l'indemnité kilométrique qui est versée par la Fondation pour l'aide et les soins à domicile est de 60 centimes le kilomètre alors que l'Etat alloue 65 centimes du kilomètre. J'ajoute et je complète que d'autres institutions appliquent également le régime des 60 centimes.

Pour être précis, dans cet important dossier, le conseil de fondation de la FAS est intervenu auprès de mon département pour lui faire part de la revendication du personnel de passer justement à une indemnité de 65 centimes. Sur le fond, je suis entré en matière dans le cadre des compétences qui me sont déléguées mais j'ai laissé la liberté aux autorités de la Fondation d'adapter cette indemnité kilométrique. Toutefois, et c'est là l'aspect important du dossier, c'est que l'incidence financière liée à cette augmentation, qui est estimée à environ 150'000 francs, doit être absorbée par l'enveloppe budgétaire qui a été signée entre le Gouvernement et ladite fondation.

Je comprends bien l'intervention du personnel mais j'aimerais aussi attirer votre attention, Mesdames et Messieurs les Députés, sur le fait que, s'agissant du débat budgétaire qui est en cours au sein du collège gouvernemental, au vu de la situation telle qu'elle se présente, nous ne pouvons accéder, malheureusement, à cette requête, tenant compte de cette situation.

J'ajouterai aussi très rapidement que, pour le Gouvernement, l'objectif prioritaire demeure la conclusion d'une convention collective de travail avec les institutions jurassiennes de soins et leurs partenaires sociaux. Il a d'ailleurs donné l'impulsion dans ce sens il y a un certain nombre de mois déjà et le Gouvernement souhaite que cette convention collective puisse entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Voilà la réponse que je puis vous donner pour l'instant, Monsieur le Député.

**M. Joël Vallat** (PS) : Je ne suis pas satisfait.

#### Agissement de perturbateurs professionnels

**M. Fritz Winkler** (PLR) : Plusieurs questions orales et écrites ont été posées au Gouvernement concernant des manifestations officielles qui ont récemment eu lieu dans notre Canton. Ces interventions portaient essentiellement sur le bon, respectivement mauvais, déroulement de ces fêtes.

Ainsi, à la tribune, lors d'une question orale posée le 20 octobre 2004 à propos des festivités du 25<sup>e</sup>, le ministre Roth avait répondu que ceux qui ont commis des actes punissables seraient traduits en justice. Près d'une année plus tard, on attend toujours !

Le Marché-Concours, manifestation qui draine environ 50'000 visiteurs venant de toute la Suisse, a été l'un des événements qui a suscité la polémique. Le Groupe Bélier était autorisé à manifester pour autant qu'il ne perturbe pas la fête. Pourtant, comme spectateurs et invités, on a dû s'en rendre compte, des débordements se sont produits pendant la partie officielle. Ainsi, parmi les invités se trouvait un pasteur, qui représentait l'Eglise réformée. Celui-ci a été violemment injurié, on lui a même craché au visage, ce qui

est inacceptable et inqualifiable ! L'auteur de ce geste devrait être condamné.

La majorité de la population jurassienne n'accepte plus ce désordre. Les auteurs de ces actes doivent être punis. Ne pas les sanctionner revient à les encourager et le risque serait alors grand que de tels chahuts deviennent monnaie courante.

Au surplus, les Franches-Montagnes sont un haut lieu du tourisme jurassien et les touristes représentent une manne financière non négligeable pour la région. Les événements du Marché-Concours sont désastreux pour l'image alors même que l'on dépense chaque année des sommes plus que significatives pour attirer les touristes.

Toutefois, selon l'animateur principal du Groupe Bélier, interrogé par la presse jurassienne, les membres de ce groupe n'étaient qu'une soixantaine et ne sont nullement responsables des débordements qui se sont produits.

– Puisque le Groupe Bélier n'est pas responsable de ce débordement, qui sont donc ces perturbateurs professionnels ?

– Le Gouvernement a-t-il vraiment l'intention de mettre un terme à ces agissements qui se reproduisent sans cesse et demandera-t-il que ces vandales soient traduits en justice ? Si oui, alors le Gouvernement doit donner les moyens à la police d'intervenir, par exemple en l'équipant d'un système de caméras mobiles pour identifier les auteurs de ces infractions à l'ordre public. (*Des voix dans la salle : Hououou !*)

Avant de céder la parole au Gouvernement, j'aimerais encore ajouter deux choses. Ma question n'est pas dirigée contre la police. Je l'ai déjà dit dans ma question écrite du 24 août dernier, elle a effectué un travail remarquable. Mais je suis un élu du peuple, celui-ci me fait confiance. Je me dois donc de poser des questions là où il attend des réponses. Ces précisions devraient m'éviter d'être convoqué une seconde fois par mes supérieurs !

**M. Claude Hêche**, ministre de la Police : S'agissant de la dernière partie de votre développement de la question orale à cette tribune, je vous inviterais, Monsieur le Député, à ce que nous en discutons un peu plus en tête-à-tête. Je trouve que ce que vous déclarez à cette tribune n'incombe pas au ministre concerné mais, effectivement, il y a quelques questions qui doivent être posées parce que, lorsqu'on assume une fonction telle que la vôtre, Monsieur le Député, il est quand même tout à fait logique que, du côté de la police aussi, on s'interroge : quel est le degré de l'information et de la confidentialité qui doit être tenu en vertu des différentes fonctions que l'on peut occuper ? Mais ma porte est toujours ouverte pour en discuter et en débattre très librement avec vous, Monsieur le Député.

S'agissant des ces différentes manifestations officielles, le Gouvernement a eu le loisir de s'exprimer sur l'appréciation qu'il portait. Je n'ai pas trop insisté là-dessus considérant tout d'abord que, comme il l'a indiqué, à ma demande, un rapport a été demandé au commandant de la police. Ce rapport porte un examen sur une forme de bilan de la situation, de ce qui s'est déroulé notamment au Marché-Concours au mois d'août dernier. Donc, je ne puis présentement apporter des précisions puisque cela doit faire l'objet, ces toutes prochaines semaines, d'une discussion au sein du Gouvernement. Nous ne manquerons pas, au besoin, d'informer (je pense par exemple au Bureau du Parlement) du résultat de ce bilan.



Je dois dire qu'effectivement je regrette les propos et les injectives qui ont été lancés aux invités mais je dois dire également que la situation et la configuration étaient tout de même particulières et que je n'apprendrai à personne dans cette salle qu'il ne fallait pas s'étonner qu'au vu de l'invité, Monsieur le conseiller fédéral Christoph Blocher, qu'il n'y ait pas eu de réactions, de manifestations à son encontre.

Je dois aussi dire que, par rapport aux différents acteurs que nous avons l'habitude de côtoyer, notamment quelques-uns que vous avez cités à cette tribune, Monsieur le Député, nous avons pu trouver, par habitude, par l'intermédiaire des organisateurs, une forme de consensus, de *modus vivendi*, de méthode de manifestation (tant sur la durée que sur les moyens) mais qu'il y a eu, à nos yeux et sur les indications qui m'ont été fournies, un débordement, en particulier de jeunes, voire de très jeunes gens, qui provenaient notamment de l'extérieur du canton du Jura.

Ce que je puis dire encore, c'est qu'il n'y a pas eu de plainte déposée. A notre connaissance, il n'y a pas eu de dégâts. Je parle donc d'une situation connue aujourd'hui. Et puis, je nous rappelle, à tout un chacun, que la liberté d'expression doit toujours exister mais, effectivement, il y a lieu de fixer un nombre de règles. Et je pense que le rapport qui a été élaboré par le commandant permettra aussi de tirer non seulement un bilan de la situation mais également de nous préparer et peut-être de définir de nouvelles options en fonction des décisions politiques qui seront prises, de nouvelles options, je dirais, de comportement, voire de moyens à dégager lors des prochaines manifestations. Mais, là, je n'irai pas plus loin puisqu'il faut véritablement aussi un débat politique qui doit être mené au sein du collège gouvernemental.

**M. Fritz Winkler (PLR)** : Je ne suis pas satisfait.

### Cérémonies de mariage organisées par le Service de l'état civil

**Mme Emilie Schindelholz (CS-POP)** : Ma question a trait aux cérémonies de mariage effectuées par l'Etat civil. (*Rires.*) Je sais, ce n'est plus un scoop, désolée!

J'aimerais savoir s'il existe des règles ou une procédure qui détermine un cadre préservant le caractère strictement civil de ces cérémonies.

Je pose donc cette question suite à mon récent mariage dans le cadre duquel je dois dire que j'ai entendu des choses que je ne pensais pas avoir à entendre lors d'une cérémonie de ce type. Tout d'abord, à plusieurs reprises, il a été fait référence à Dieu. Ensuite, nous avons aussi eu droit à la lecture d'un poème tout à fait avant-gardiste, qui ferait frissonner n'importe quel délégué à l'égalité et qui disait en gros ceci : Monsieur rapporte l'argent à la maison; pendant ce temps, Madame recure, cuisine, raccommode, pouponne, j'en passe et des meilleures, bref un schéma bien actuel auquel nous correspondons tout à fait ! Le tout s'est soldé par un moment interactif où l'auditoire a dû dire à haute voix que le mariage, comme l'amour, cela dure... (*des voix dans la salle : toujours !*) C'est cela!

Toute plaisanterie mise à part, il me semble que les références religieuses ou passées n'ont pas leur place dans une cérémonie civile menée par des professionnels. Peut-on me confirmer qu'il existe un cadre officiel déterminé pour ces cérémonies, qui devrait quand même normalement empêcher la tenue de ce genre de propos? Je dois dire quand

même que j'ai eu l'occasion d'assister à d'autres cérémonies sans références religieuses ou passées de ce type, qui me paraissent bien plus adéquates et qui sont en phase avec la réalité.

**Le président** : La réponse du Gouvernement par Monsieur le député Jean-François Roth, ministre des mariages. (*Rires.*)

**M. Jean-François Roth**, ministre de l'Economie : Merci, Monsieur le Président du Parlement, c'est très aimable. Je vais songer à ma future carrière au Parlement!

J'aimerais vous adresser mes vœux les plus chaleureux, Madame, (*rires*) pour votre récent mariage. Cela me fait plaisir. Je peux vous confirmer ici qu'il est valide malgré les références à Dieu et passées. Donc, vous n'aurez plus à le recommencer, j'espère! (*Rires.*)

J'aimerais donc simplement vous dire que j'ai pris note de vos remarques. Il y a effectivement un cadre qui a été fixé par vous-même dans le décret sur l'état civil, qui fixe les conditions dans lesquelles se déroule le mariage. En particulier on s'est peut-être plus attaché à la salle et au décorum qu'aux déclarations qui devraient être faites à cette occasion-là et la procédure – puisque vous parlez d'une procédure – ne porte effectivement pas, naturellement en dehors des actes officiels qui doivent être réglés à cette occasion-là, jusqu'à déterminer les propos des officiers d'état civil.

Vous constatez que certains officiers d'état civil avaient encore des croyances et puis peut-être des concepts que vous jugez, vous sans doute comme féministe, passées. Je vais, avec mon chef de service, m'entretenir de cette question et l'inviter peut-être à inviter lui-même ses agents officiers de l'état civil à s'en tenir à des propos neutres de manière à ce que la sensibilité des uns et des autres ne soit pas heurtée et que les mariages puissent se dérouler dans de bonnes conditions, que ces mariages soient heureux et productifs. Voilà!

**Mme Emilie Schindelholz (CS-POP)** : Je suis partiellement satisfaite.

### Tourisme et sites paléontologiques en Ajoie

**M. Pascal Prince (PCSI)** : Selon les projections sur les différents sites paléontologiques mis à jour par les travaux de la Transjurane, il est possible que 20'000 traces de dinosaures soient présentes du côté de Courtedoux et de Chevenez. C'est un formidable cadeau que la nature fait au Jura, qui doit être apprécié à sa juste valeur. Une valeur qui, selon tous les experts unanimes, dépasse le cadre local et est même unique au niveau mondial par son ampleur.

Vu l'importance scientifique, la présentation des découvertes représente un sérieux défi. Aussi, des démarches tout aussi extraordinaires pourraient être nécessaires, par exemple une demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Du côté ludique et touristique, on imagine par exemple l'agrandissement du Préhisto-Parc de Réclère à la mesure de l'intérêt suscité par les 30'000 visiteurs qui se sont déjà précipités sur les lieux depuis deux ans. Le hasard faisant parfois de sympathiques clin d'œil, un «Jurassic Parc» serait parfaitement à sa place en Ajoie et bénéficierait d'une

renommée quasi mondiale sans trop d'effort! L'éventualité d'un parc d'attractions couplé aux expositions scientifiques me semblerait idéale et ferait un grand bien au tourisme local.

Aussi, j'aimerais savoir quelles sont les possibilités qui semblent se dégager dans l'avenir. Et est-ce que cet intérêt pour ces traces est partagé par des privés et des projets sont-ils en gestation?

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre: Monsieur le député Prince, vous avez raison. Presque sur tout, je mettrais juste un bémol sur le côté facile et confortable pour réaliser les projets en tant que tels.

Donc, en premier, je dirais que c'étaient les scientifiques qui l'avaient anticipé et espéré. Et puis, on voit que la réalité dépasse même leur appréciation parce que les sites découverts dans le sillage des travaux de la Transjurane, que ce soit à Courtedoux ou à Chevenez – on entend de plus en plus parler de La Combe-Ronde, du Tchaifoué, du Bois-de-Silieu – révèlent des potentiels de découvertes extrêmement intéressantes et surtout avec une diversité confirmée.

Ce qui est surtout très intéressant, c'est qu'on continue. Je dirais que, chaque fois qu'on creuse, on trouve autre chose et des choses extrêmement intéressantes, que ce soient des traces de dinosaures, des fossiles ou encore d'autres messages extraordinaires par rapport à une période où il faut repartir sur 152 millions d'années en arrière et on se situait sur une plage en Ajoie!

Il est vrai que c'est fascinant et intéressant et ce formidable potentiel, je dirais, qui jaillit comme cela du sol jurassien, le Gouvernement en est conscient et a décidé, dans son programme de législature, de confier à un groupe de travail que je préside la mission de développer un concept de développement, donc un concept de projet pour la mise en valeur et pour la protection. Parce que, c'est également important de le dire, ces traces ont une valeur scientifique, qui deviendra une valeur touristique mais on se doit aussi d'être responsable pour les protéger.

Maintenant, je pense que vous êtes allé les voir ces traces, Monsieur le Député, comme de nombreuses personnes. Peut-être que, tout comme moi et comme de nombreuses personnes, vous avez constaté qu'elles étaient belles, qu'elles étaient fascinantes mais qu'en fin de compte elles ne prennent tout leur sens, elles ne prennent toute leur force que si elles sont accompagnées d'un message et si, en quelque sorte, elles sont mises en spectacle. Ce que je veux dire, c'est que c'est impressionnant mais sans plus et cela devient intéressant, cela devient susceptible d'intéresser un public pour qu'il revienne que dans la mesure où l'on voit les paléontologues travailler, nous expliquer ce qui se passait à l'époque justement des dinosaures. Cela explique la nécessité de poursuivre les activités de fouilles car si l'on montre ces traces telles quelles, les gens vont venir une fois, deux fois. Trois fois, je n'en suis de loin pas certaine. Il faut donc que le projet ait une durée de vie.

Vous avez parlé de l'UNESCO. Effectivement, les milieux scientifiques reconnaissent le site comme étant exceptionnel. Le Gouvernement a déjà écrit à l'Office fédéral de la culture de même qu'à l'Office fédéral des forêts, de l'environnement et du paysage pour demander à entrer dans le processus – c'est un processus complexe – d'inscription et d'une reconnaissance par l'UNESCO.

Je vous parlais de la nécessité de mettre un message autour de ces traces, de la nécessité d'une mise en specta-

cle et le groupe de travail que je préside, avec l'apport d'un expert, nous montre, nous démontre justement la nécessité non seulement de montrer les traces mais d'avoir une mise en visibilité du travail des paléontologues. Aussi, cela a peut-être pu vous heurter, on n'envisage pas, comme cela aujourd'hui, un énorme parc d'attractions avec des toboggans ou je ne sais tout quoi comme manifestation en lien avec les dinosaures parce qu'on peut observer qu'on n'a pas le potentiel. Mon collègue Laurent Schaffter disait tout à l'heure qu'on ne dépense pas des millions avec des baguettes magiques; on ne les trouve pas non plus avec des baguettes magiques, même si l'on a un potentiel génial. Et puis la proximité avec des parcs (Europa-Park ou autres) nous montre clairement qu'on n'aurait pas le potentiel pour accueillir des milliers et des milliers de personnes jour après jour. Qui plus est, il y a une emprise sur le territoire de plusieurs dizaines d'hectares, qui n'est probablement pas souhaitée non plus.

Donc, on est en train de développer un projet, qui se veut un projet muséographique sérieux, un projet scientifique mais scientifique ne veut pas dire qu'on s'y ennuiera. C'est scientifique et ludique. On veut s'adresser bien évidemment aux scientifiques, aux étudiants mais également à toutes les courses d'écoles, aux familles, en mettant en place un concept pédagogique, où l'on explique des choses mais où l'on s'amuse par rapport à des moyens multimédias et autres.

Je peux vous inviter, tout comme d'ailleurs tous les députés, et vous allez recevoir très prochainement un courrier de la part du Gouvernement parce que nous organisons, durant quatre jours, du 13 au 16 octobre (vous vérifiez les dates), un événement, un spectacle justement sur les sites de Courtedoux, en étroite collaboration avec la ville de Porrentruy et avec Courtedoux, pour une mise en spectacle, pour des conférences, pour une explication. Là, nous pourrions vérifier également le potentiel d'accueil de la région parce que je ne vous apprendrais probablement pas grand-chose en disant que, lorsqu'on veut accueillir et bien accueillir des milliers de personnes sur quelques jours, il faut coordonner, il faut des possibilités de transports publics de Porrentruy jusque sur le site, il faut coordonner les possibilités d'hébergement pour ceux qui souhaiteraient rester en Ajoie parce que c'est le but. Donc, les projets existent et nous y travaillons avec respect et sérieux.

Vous demandez encore, à la fin de votre question, si des privés s'y sont intéressés. Quelques privés se sont approchés du groupe de travail pour demander où l'on en est, pour poser des questions sur une collaboration éventuelle. Pour ma part, je suis persuadée que pour intéresser véritablement un privé pour un financement ou d'autres institutions publiques, il faut avoir un dossier sérieux, avec des scénarios sérieux, avec une inscription dans le temps, avec un «business plan» et autres. On ne peut pas simplement dire: on a quelque chose de génial, venez nous payer quelque chose. Cela ne fait pas sérieux et on n'arrive pas à développer ce projet extrêmement important pour Porrentruy, l'Ajoie et le Jura.

Donc, venez en octobre et, ensuite, soyez critiques. Dites-nous ce qui va, ce qui ne va pas dans notre concept qui se veut évolutif et qui, je dirais à coup sûr, permettra de préserver le site et de le développer de manière intelligente et utile pour l'économie et le tourisme jurassiens.

**M. Pascal Prince (PCSI)**: Je suis satisfait.

## Préparation du Canton aux catastrophes naturelles

**M. Ami Lièvre (PS)** : Sous le titre «Intempéries, la Suisse doit se préparer à l'extrême», un hebdomadaire romand faisait récemment la synthèse des investigations menées par les cantons en matière de zones à risques. Si, à cette occasion, on a pu remarquer que la plupart des cantons romands sont très avancés dans l'établissement de leurs cartes des dangers naturels, le Jura apparaissait comme étant le plus en retard, le responsable fédéral de ce dossier disant pudiquement que ce canton n'en est encore qu'à ses débuts.

Cette situation, si elle est réelle, est tout de même préoccupante. Les catastrophes naturelles du mois d'août en Suisse et la violence croissante de ces phénomènes dans le monde doivent nous inciter à plus de volonté politique en cette matière. Dans cette perspective, la situation financière ne devrait d'ailleurs pas être déterminante, d'autant plus que la Confédération subventionne ce travail à 70%. En outre, dans un communiqué du 31 août dernier relatif à cette problématique, le Département fédéral compétent a clairement rappelé qu'il appartient aux cantons d'établir ces cartes et que le Conseil fédéral va intervenir auprès des retardataires de manière à ce qu'ils achèvent rapidement ces tâches.

Il est donc maintenant essentiel d'identifier les zones à risques afin de prendre des mesures immédiates. A cet égard, la prévention et la gestion quotidienne des risques résiduels sont certainement la meilleure politique d'économie.

En conséquence, le Gouvernement peut-il nous indiquer pourquoi ce dossier a pris tant de retard, quelles dépenses ont déjà été engagées et ce qu'il compte faire pour rétablir la situation et mettre ainsi, du moins dans la mesure du possible, la population à l'abri d'une catastrophe naturelle ?

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Environnement : Vous avez raison, Monsieur le député Lièvre, le canton du Jura doit prendre les mesures nécessaires afin de préserver les personnes et les biens contre les événements naturels. Ces événements peuvent être de plusieurs natures. Je citerai ici les plus importantes : inondations et crues, glissements de terrains, chutes de pierres.

Face à la problématique des dangers naturels, le Gouvernement jurassien a mis en place, déjà en 1999, un groupe de travail interservices chargé de définir la stratégie et l'organisation cantonales en la matière. Il faut être conscient que la mise en place de mesures de prévention représente certes un enjeu financier important mais qui est, vous l'avez relevé Monsieur le Député, sans rapport avec les conséquences d'une catastrophe naturelle, comme celle qu'on a vue récemment dans l'Oberland bernois ou en Suisse centrale.

Face à l'importance d'un tel dossier pour les populations, un état des lieux a été dressé par les services de l'Etat concernés. Nous avons effectivement constaté d'une part que le dossier accusait du retard face aux échéances de la Confédération et d'autre part que la problématique des crues n'était pas suffisamment prise en compte. Dans cette situation, nous avons identifié plusieurs mesures visant à respecter les délais imposés et à garantir la bonne réalisation de ce projet prioritaire. Ces mesures sont les suivantes :

- redéfinir l'organisation du groupe de travail avec la mise en place d'une structure cantonale moins lourde et mieux adaptée;
- renforcer les compétences cantonales dans le domaine de la géologie et de la gestion des risques.

L'objectif est de réaliser, au cours de 2006 et 2007, le plan sectoriel des dangers et la carte des dangers naturels.

Au-delà des enjeux sur l'aménagement du territoire et sur les populations, il faut savoir que ces mesures sont impératives d'un point de vue financier. Elles permettront en effet au Canton de pouvoir négocier avec succès les subventions-cadres fédérales qui découleront de la nouvelle péréquation financière et cela à partir de 2008.

Pour votre information, le Gouvernement jurassien proposera qu'un montant de 250'000 francs soit inscrit au budget 2006 en vue d'engager les travaux de réalisation du plan sectoriel des dangers naturels.

**M. Ami Lièvre (PS)** : Je suis satisfait.

## La H18 aux Franches-Montagnes

**M. Gabriel Cattin (PDC)** : Les plans financiers, la planification des investissements pour la période 2004-2007 prévoyaient, pour la H18 aux Franches-Montagnes, 1,1 millions pour 2005, 2,5 millions pour 2006 et 3,5 millions pour 2007 avec, à la clé, 4,79 millions de francs au total de subventions fédérales sur trois ans.

On nous avait promis la correction de la route Les Emibois–Le Noirmont pour 2001. 800'000 francs ont été mis au budget 2005. Quatre ans après, on ne voit rien venir à l'horizon ! Egalement 800'000 francs pour Le Bémont–Saignelégier; pas l'ombre d'un coup de pioche !

On me rétorquera que, dans le premier cas, ce sont les oppositions qui freinent l'avance du dossier; dans le second cas, on ne devrait pas avoir d'opposition sur le fond sinon des réserves de droit de la part des propriétaires riverains.

La traversée de Montfaucon est terminée. La traversée des Breuleux est bientôt terminée. Faut-il vous remercier ?

Je vous demande, Monsieur le Ministre, quels sont vos objectifs de planification, à court ou à moyen terme, compte tenu des plans financiers des investissements pour l'amélioration de la H18 aux Franches-Montagnes. La législation est bientôt terminée. Je vous demande ce que vous allez faire. Monsieur le Ministre. On fait des promesses, je n'ai rien contre, bien au contraire. (*Rires.*) Le contournement du village de Courroux, de Courrendlin. Tout le monde tire à la corde mais sans planification financière. Alors, ici, je ne sais pas mais, enfin, on devrait quand même s'en tenir à la planification financière, même aux Franches-Montagnes.

Pas plus tard qu'hier soir, à La Roche, 17 heures, un camion allemand semi-remorque a dû rebrousser chemin parce qu'il ne pouvait pas passer dans le tunnel ! Avec les conséquences que cela peut avoir à reculons ! Alors, on veut bien être solidaire sur la Transjurane, sur tout, mais j'entends qu'aux Franches-Montagnes on devrait aussi quand même pouvoir avoir, de temps en temps, quelque chose à se mettre sous la dent !

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement : En préambule, j'aimerais bien rappeler que la réhabilitation de la H18 est un projet extrêmement important pour le canton du Jura. Donc, il n'y a pas une volonté de la part du Gouvernement de privilégier des chantiers par rapport à d'autres. L'accessibilité du Canton fait partie de nos atouts et nous allons naturellement poursuivre la réhabilitation de la H18

mais nous la faisons au rythme auquel les crédits nous sont attribués par le Parlement jurassien.

Vous avez souhaité connaître quel serait le futur. Vous avez cité le passé. Peut-être que vous avez omis que les investissements que l'on a inscrits dans la planification financière pour la H18 sont les plus importants en matière de réhabilitation routière. Donc, il n'y a pas de volonté de délaissier les Franches-Montagnes, bien au contraire.

Pour ce qui est du projet de traversée de Saignelégier, qui est devisé à 7,291 millions, il est actuellement sur la table du Gouvernement jurassien. Le message est quasi prêt et s'il est approuvé au cours de ce mois, il sera transmis au Parlement jurassien pour qu'il puisse prendre position sur ce dossier. Il sera naturellement proposé dans ce message une modification partielle de la planification financière pour l'adapter aux réalités auxquelles nous avons été confrontés au cours de l'élaboration des différents projets H18. Si le crédit tel qu'on va vous le proposer, de 7,291 millions de francs, est approuvé, nous pourrions engager les travaux (traversée de Saignelégier) en 2006 et ces travaux se poursuivront sur 2006, 2007, 2008, voire 2009.

Parallèlement, d'autres projets sont prêts à être approuvés et nous prévoyons dans cette planification de réaliser la réhabilitation «Les Communances» en 2006, l'entrée est du Bémont en 2006-2007-2008 et l'entrée ouest du Bémont à partir de 2008-2009. Naturellement, il y a également la Confédération qui rythme l'engagement des travaux sur la H18 et le projet Saignelégier est approuvé par la Confédération et les subventions sont assurées.

Donc, je peux vous rassurer, Monsieur le Député, il y aura continuité dans les investissements en ce qui concerne la H18.

**M. Gabriel Cattin** (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

### Non-participation de jeunes Jurassiens au Parlement francophone des jeunes

**M. Pierluigi Fedele** (CS-POP) : Ma question concerne la participation de jeunes Jurassiens au Parlement francophone des Jeunes. Depuis 2001, année de la première session, les Jurassiens de la tranche d'âge 18-23 ans peuvent s'inscrire auprès du Secrétariat du Parlement et présenter un texte de quatre pages sur un thème donné.

Il semble que, pour l'année 2005, aucun jeune de notre Canton n'ait été délégué au Parlement francophone des Jeunes, qui s'est tenu à Bruxelles en juillet. Les candidats recalés ont reçu une lettre sans aucune motivation expliquant leur éviction.

Quelles sont les raisons de cette absence regrettable? Nous espérons qu'elle n'est pas dictée par une conception trop élitiste de notre représentation à l'extérieur. Elitisme dont seuls les membres de la Section jurassienne de l'APF pourraient se targuer d'être les dignes représentants?

**Le président** : Quel est le ministre qui va se lancer dans cette délicate opération? On tire au sort? Alors, ce sera Monsieur le député, Monsieur le ministre Jean-François Roth.

**M. Jean-François Roth**, ministre de la Coopération: Je réponds naturellement comme ministre de la Coopération.

On traite beaucoup de dossiers mais celui-là, Monsieur le député Fedele, je dois dire qu'il m'échappe en grande partie. Il me semble qu'on est là plutôt dans une affaire qui concerne le Parlement, à savoir l'APF. Naturellement, nous suivons avec beaucoup d'intérêt les prouesses des députés dans les enceintes parlementaires mais je dois vous dire qu'en l'occurrence vous devez vous adresser soit à la Section de l'APF et à son président ou éventuellement au Bureau. Peut-être que ce serait assez inédit que ce soit le président du Parlement qui réponde une fois à une question orale. Je lui passe la parole!

**Le président** : Merci de me lancer la patate chaude, Monsieur le Ministre! Monsieur le député est-il satisfait? (*Rires.*)

**M. Pierluigi Fedele** (CS-POP) : Je ne suis pas satisfait.

### Projet de loi sur les allocations familiales et les prestations complémentaires

**Mme Suzanne Maître** (PCSI) : En août 2004, j'interpellais le Gouvernement pour savoir quand le Parlement serait nanti d'un projet de loi sur les allocations familiales et les prestations complémentaires aux familles. Il m'avait alors été répondu que le projet allait être soumis à une large consultation en automne 2004.

Le groupe PCSI, qui porte ce souci depuis bien longtemps, a eu beau scruter l'horizon mais, comme moi, il n'a rien vu venir!

La politique prend du temps, chacun le sait, mais la patience à ses limites! Aussi, je me permets de vous poser à nouveau, et j'espère pour la dernière fois, cette question: quand les familles jurassiennes auront-elles enfin un nouveau régime des allocations familiales et des prestations complémentaires telles qu'on nous l'a promis au printemps 2000 lors du débat sur notre initiative. Je vous remercie de votre réponse et de votre engagement.

**M. Claude Hêche**, ministre des Affaires sociales: J'ai pour habitude d'assumer notamment ce qui va mal. Lorsque quelque chose de positif et il y a de nombreuses choses positives qui se déroulent dans mon Département, je fais référence au soutien et à la qualité de travail de l'ensemble de mes collaborateurs et collaboratrices.

Mais il est vrai que, dans ce dossier, je dirais que le ministre traîne un peu la patte mais il a un certain nombre d'arguments à dire ou à rappeler à cette tribune.

Je comprends et je partage bien sûr votre intérêt dans l'évolution de ce dossier, Madame la Députée. Je dois vous dire qu'il évolue tout de même quelque peu dans le sens suivant, c'est que le Gouvernement a déjà examiné cet important dossier à quelques reprises. Bon nombre de questions ont été soulevées et j'y reviendrai tout de suite et, même si le débat est en cours au niveau du Conseil des Etats, un certain nombre de questions se posent prioritairement au niveau cantonal et je pense en particulier aux incidences puisque le projet, Mesdames et Messieurs les Députés, dans sa globalité, se situe dans un ordre de grandeur entre 5,5 millions et 6,5 millions de francs.

Aussi, quelles sont donc les charges qui pourront encore être assumées, à mes yeux, par les trois partenaires les plus



directement concernés dans ce dossier: les employeurs, le Canton, les communes? Je ne peux faire abstraction de la situation des collectivités publiques et puis je saisis l'opportunité de la question que vous posez, Madame la Députée-maire, aussi de l'intervention régulière des maires, qui invitent le Gouvernement à ne pas augmenter les charges. Donc, nous sommes aussi placés, vous et moi, devant un dilemme par rapport à nos situations respectives comme responsables de collectivités publiques et ces questions doivent nous interpeller sur la suite à donner à ce dossier.

Le calendrier que je me suis fixé – mais je ne prends qu'un engagement personnel parce que je ne veux pas responsabiliser mes quatre collègues qui sont à l'écoute – c'est que le Gouvernement sera saisi de propositions et je souhaite qu'il puisse statuer sur différentes variantes pour la fin de cette année. Mais, encore une fois, sur la discussion budgétaire que nous menons actuellement au Gouvernement, au vu de la situation telle qu'elle se présente, j'ai quelques inquiétudes pour ce dossier mais il y a lieu de réfléchir: est-ce qu'il est peut-être possible de le fractionner ou peut-être, quelque part, de l'étaler dans le temps? Je ne puis – l'honnêteté intellectuelle m'oblige à le dire très clairement – évacuer cette question notamment des enjeux financiers sans mettre de côté ou banaliser aussi, parce que ce qui est plus important est la situation d'un certain nombre de familles dans le canton du Jura.

**Mme Suzanne Maître** (PCSI) : Je ne suis pas satisfaite.

### Mutilations d'animaux

**M. Jean-Louis Chételat** (PDC) : Une fois de plus, le ou les sadiques a (ont) mutilé à mort une vache portante dans le canton de Soleure. Depuis cet été, on comptabilise 47 animaux tués ou blessés sur des pâturages dans le nord-ouest de notre pays, dont le Jura.

Monsieur le Ministre, les paysans sont sous le choc; ils sont inquiets. A chaque fois qu'ils vont visiter leur bétail en pâture revient la hantise que, peut-être, ce se sera le tour d'une de leurs bêtes. Comment peut-on s'attaquer de la sorte à des animaux innocents et sans défense? Pourquoi s'en prendre à ce bétail qui ne demande qu'à paître paisiblement?

«Le Quotidien Jurassien» de lundi nous apprend qu'un groupe intercantonal, coordonné par le canton de Bâle-Campagne, a été mis sur pied pour faciliter l'enquête. Monsieur le Ministre, la police jurassienne participe-t-elle à ce groupe intercantonal? Et pouvez-vous informer ou plutôt rassurer les propriétaires de bestiaux jurassiens que tout sera mis en œuvre pour que s'arrêtent ces abominables actes de barbarie?

**M. Claude Hêche**, ministre de la Police: Cette affaire est prise très au sérieux. Je dois aussi dire à cette tribune que le Gouvernement comprend l'inquiétude légitime des agriculteurs. J'ajoute aussi qu'il est, à mes yeux, scandaleux de s'en prendre à des animaux avec une telle cruauté.

Pour le cas qui s'est produit dans le Jura, la police cantonale a procédé à des analyses extrêmement pointues. Ces données ont été mises en parallèle avec celles provenant d'autres cantons, notamment des cantons voisins, celui que vous avez cité tout à l'heure. Elles ont été transmises à la cellule de coordination d'enquête mise sur pied et qui se trouve en Suisse alémanique. On peut donc relever, et c'est

important à nos yeux, une étroite collaboration intercantonale à laquelle est associée également la Confédération par le vétérinaire fédéral.

Ces affaires sont donc suivies avec toute l'attention requise et toutes les informations, et j'insiste, toutes les informations sont traitées et, après vérification de la police cantonale, sont communiquées à la cellule de coordination intercantonale.

De plus, les patrouilles de la police cantonale et les gardes-frontières ont été sensibilisés à ce grave problème et le prennent en compte dans leurs activités quotidiennes. Voilà les premiers éléments de réponses que je puis apporter aujourd'hui.

**M. Jean-Louis Chételat** (PDC) : Je suis satisfait.

### Le Gouvernement et les déclarations du conseiller fédéral Merz.

**M. Rémy Meury** (CS-POP) : Le conseiller fédéral Rudolph Merz commence à se forger une solide réputation de gaffeur! Dès qu'il aperçoit un journaliste, il semble subitement atteint de frénésie déclamatoire. Je ne reviendrai pas sur ses bourdes passées. Je me limiterai à sa dernière déclaration sur laquelle l'avis du Gouvernement m'intéresse. Il évoquait récemment, une fois de plus, les difficultés financières de la Confédération et son intention d'abandonner certaines tâches de l'Etat. Son objectif était de réaliser 10 milliards d'économies. Jusque-là, rien de bien original venant de la part d'un conseiller fédéral radical ô combien libéral! Rien de nouveau non plus pour ce qui est des moyens à utiliser pour y parvenir: privatisation et externalisation. Cette fois-ci, il a simplement mis l'accent sur sa volonté de transférer certaines charges vers les cantons. D'où mes questions:

- Ces déclarations sont-elles connues du Gouvernement?
- Les domaines particulièrement visés sont-ils déjà identifiés?
- S'agit-il de propositions déjà négociées, encore négociables ou les Cantons n'ont-ils d'autres alternatives que d'enregistrer les volontés fédérales ou d'envisager le lancement d'un éventuel nouveau référendum?

**M. Gérald Schaller**, ministre des Finances: Jusqu'à ce stade, les gouvernements n'ont pas encore été véritablement associés aux réflexions qui sont en cours au niveau fédéral sur le programme d'allègement des prestations ou des tâches de la Confédération.

Néanmoins, le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a déjà pris des contacts avec la Conférence des directeurs des finances ainsi qu'avec la Conférence des gouvernements cantonaux pour les informer de ses intentions, sur les principes, et en leur indiquant qu'il allait constituer un groupe de travail dans lequel il souhaitait que les cantons soient représentés.

Donc, pour l'instant, on a simplement fait part du souhait que les cantons collaborent en s'impliquant dans le projet. Les propositions de détail s'agissant des modalités de ce programme d'allègement des prestations ou des tâches fédérales ne nous sont pas encore connues.

**M. Rémy Meury** (CS-POP) : Je suis satisfait.

### Harmonisation des vacances scolaires

**Mme Irène Donzé Schneider** (PLR) : Le Gouvernement peut-il nous donner des informations sur l'état d'avancement du dossier concernant l'harmonisation des vacances scolaires avec notamment nos cantons voisins que sont Neuchâtel et Berne? L'harmonisation va-t-elle se faire? Si oui, dans quel délai et pour quelles périodes de vacances? Si non, quelle est la raison de cette non-harmonisation?

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre de l'Éducation : Je vois qu'on a en commun le nom Schneider!

En fait, je ne pourrai pas vous répondre, Madame la Députée, de manière très précise parce que je ne connais pas par cœur en fait la période des vacances, que ce soit printemps, automne, été.

Ce que je peux vous dire, c'est que c'est extrêmement compliqué et, effectivement, j'avais déjà répondu à une question du député Boillat qui s'inquiétait, notamment pour les Francs-Mongagnards parce que c'est dans ce district que la question est la plus sensible par rapport à la proximité d'étudiants et d'élèves qui sont à Saint-Imier, à La Chaux-de-Fonds et dans les Franches-Montagnes. Ce qui est sûr, c'est qu'on fixe ces périodes pour quatre, cinq ou six ans et nous avons été attentifs à ce que, pour la plupart des périodes, il y ait harmonisation. Mais je sais que, par exemple avec le canton de Neuchâtel, il est impossible de l'amener à renoncer au 1<sup>er</sup> mars. Donc, systématiquement, la semaine blanche ne figure pas au calendrier de manière harmonieuse. De même, nous avons de grandes discussions sur le fait de savoir s'il est opportun de mettre Carnaval pendant les vacances ou pas. On a déjà eu quantité de théories à ce niveau-là parce que, pour que Carnaval soit suffisamment animé par les enfants, il vaut mieux que ce ne soit pas pendant les vacances et puis, en même temps, ce serait tellement mieux si c'était les vacances parce qu'ils sont fatigués.

Donc, c'est toutes ces questions, qui peuvent paraître anecdotiques, qui sont prises en considération aussi pour élaborer ce calendrier.

Ce que je vais faire, c'est vous donner les dates qui ont été retenues car elles ont été définies. A mon avis, sur les cinq à six prochaines années, il n'y a que deux périodes de vacances qui sont différenciées. Mais je ne saurais l'affirmer avec certitude. Je vais donc vérifier et vous donner ce calendrier.

**Mme Irène Donzé Schneider** (PLR) : Je suis satisfaite.

**Le président** : Nous arrivons maintenant au terme de l'heure des questions orales. Ceux qui nous ont écoutés à Porrentruy, à Delémont, à Saignelégier, dans tout le Jura et ailleurs peuvent suivre nos débats maintenant sur le site de RFJ.

### 4. Rapport 2004 de l'Hôpital du Jura

**M. Jérôme Oeuvray** (PDC), président de la commission de la santé : Le rapport d'activité 2004 de l'Hôpital du Jura a été présenté à la fin avril 2005 au président de la commission parlementaire de la santé (donc moi), qui a été convié et a participé à la conférence de presse de remise du rapport, qui a eu lieu juste avant les vacances. Ce rapport a été traité par la commission parlementaire de la santé, au nom de laquelle

je m'exprime. J'aurai l'occasion de revenir, à titre personnel, sur quelques points particuliers.

Je ne voudrais pas être gougnafier et je remercie donc ici particulièrement M. Marc Chappuis, président du conseil d'administration, ainsi que l'équipe dirigeante de l'Hôpital du Jura. Rappelons que le contexte 2004 était particulièrement difficile et mouvant – c'est le moins que l'on puisse dire – notamment dans le cadre de l'application de la première étape du plan hospitalier. Il est donc d'autant plus juste de souligner et de remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs techniques, hôteliers, soignants, médicaux et administratifs de l'établissement.

Bien que les charges aient été maîtrisées, il s'agit de continuer à avoir une politique de contrôle des coûts tout en assurant la qualité des soins sur chaque site, ce qui est la mission première de l'Hôpital du Jura. Les recettes font défaut à l'Hôpital du Jura et, à ce titre, il y a lieu de faire un effort particulier de marketing auprès des principaux acteurs de la santé du canton du Jura et d'ailleurs. Une première démarche dans ce sens a eu lieu le 9 juin dernier avec une présentation des nouveaux appareils IRM et scanner. Pour rappel, plus de quarante médecins généralistes du Canton et d'ailleurs ont répondu à l'invitation des radiologues. De plus, dans le cadre de l'Année de visibilité des soins, l'Association suisse des infirmières et infirmiers a organisé une présentation à laquelle le Gouvernement, la commission parlementaire de la santé et certains d'entre vous ont pu participer.

Il n'a malheureusement pas été possible de faire parvenir ce rapport plus rapidement aux députés, notamment pour les motifs suivants :

- l'engagement de la direction de l'Hôpital du Jura pour l'élaboration, en collaboration avec le Service de la santé, du message du Gouvernement sur la nouvelle planification hospitalière;
- le retard du rapport de l'organe de contrôle ainsi que le besoin d'affiner différents textes au sujet du rapport.

Cependant, celui-ci, à notre demande ainsi qu'à celle du conseil d'administration, comporte le plus d'informations possible sur la situation financière de l'Hôpital du Jura ainsi que de tous ses départements.

La réforme des structures d'organisation a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2004 par le transfert des soins intensifs et la préparation de la deuxième phase du plan hospitalier 2002. «On peut souligner le fait que l'année 2004 a quelque peu été chahutée par la résolution 57 de l'Assemblée interjurassienne et les propositions du conseil d'administration ainsi que par l'enquête parlementaire». Cette dernière phrase était entre guillemets et citée par le président du conseil d'administration.

S'agissant de l'activité hospitalière, elle a été caractérisée par une certaine stabilité dans la majeure partie des services, aussi bien par le nombre de patients aigus que de personnes traitées en urgences.

Les objectifs 2004 fixés par le conseil d'administration à la direction de l'Hôpital du Jura étaient les suivants :

- Les objectifs stratégiques étaient la réorganisation hospitalière, la maîtrise des coûts et la communication.
- Les objectifs opérationnels étaient la politique des ressources humaines et le management de qualité.
- Les objectifs sectoriels étaient la réorganisation.

De plus, le directeur a reçu les objectifs individuels suivants :

- application du plan hospitalier;
- équilibre financier 2004;

- communication active et transparente;
- règlement rapide des conflits et anticipation des risques; auxquels se sont ajoutés seize autres objectifs qui touchaient aux secteurs suivants: l'écoute et le respect, l'excellence, l'engagement personnel, la collaboration en général et le «plaisir» dans sa fonction. Ce dernier terme «plaisir», je le cite aussi du président du conseil d'administration.

Ces objectifs ont été évalués avec le directeur général par la commission d'audit et la commission de rémunération. Ces deux commissions ont été mises en place dans le cadre de la gouvernance d'entreprise et elles se sont réunies à deux reprises durant l'année 2004.

Bien que les produits, au niveau financier, aient subi une érosion, les charges ont pu être maîtrisées. Le déficit s'élève à 1,1 millions alors que le budget prévoyait quelque 1,5 millions de francs de déficit. C'est un million de mieux que l'année 2003 mais cela peut être considéré comme étant encore insatisfaisant.

S'agissant de l'endettement, comparativement à l'année précédente, il a pu être réduit. La commission a reçu l'évolution des chiffres d'endettement et de déficit depuis 1995. Celui de 2004 est le plus petit déficit enregistré depuis 1999. Vous pouvez donc retrouver aussi les chiffres plus en détail en page 31 du rapport.

Au niveau du bilan, l'endettement de l'ordre de 25 millions a été conservé. L'Hôpital du Jura est passé d'un endettement de 40 millions il y a dix ans à 20 millions, puis est remonté à 25 millions aujourd'hui. Il a été possible de financer les déficits d'exploitation antérieurs et de réduire les dettes pendant de nombreuses années, ceci notamment en utilisant l'enveloppe cantonale d'investissement.

Pour ce qui est des effectifs, le conseil d'administration n'accepte plus aucun poste supplémentaire, sauf en cas de force majeure. De 1995 à fin 2003, les postes de travail à plein-temps ont augmenté de 171,2 en équivalents plein-temps (y compris l'introduction des 21,7 postes de l'UHMP en 1998). 2004 confirme la tendance de réduction des effectifs puisqu'au 30 avril 2005 nous sommes à 1'194,52 postes alors que nous étions à 1'208 au 31 octobre 2003. On peut donc relever que deux défis sont encore ouverts, celui sur la réduction des heures supplémentaires et celui sur la réduction du taux d'absentéisme. Durant l'année 2004, des engagements sont intervenus notamment pour l'IRM, le transport par ambulance, l'oncologie et le bloc opératoire. Actuellement, tous les nouveaux postes qui sont demandés doivent être compensés par ceux qui existent déjà, respectivement uniquement des remplacements.

La commission a aussi traité plus précisément les aspects comptables et financiers suivants: la maîtrise du budget, la maîtrise des charges, la maîtrise des salaires, les activités annexes, la diminution des autres charges, l'activité hospitalière, la stabilité de l'activité ambulatoire, la gériatrie-psychiatrie, les dettes bancaires à court terme, les autres dettes à long terme, les investissements (notamment l'utilisation de l'enveloppe de l'Etat), le détail des investissements 2004 financés par l'enveloppe de l'Etat, la capacité d'autofinancement (notamment 2004) de l'Hôpital du Jura, la procédure budgétaire pour 2006 et le bilan au 31 décembre.

La commission a reçu les documents en annexe du bilan dans le cadre du rapport de gestion, notamment les engagements conditionnels et les valeurs d'assurances. Vos commissaires pourront compléter ces informations.

En ce qui concerne l'avenir, voilà les chances et les risques pour l'Hôpital du Jura:

- Au niveau des chances, il y a (et c'est le président du conseil d'administration qui le dit) les patients, un corps médical et des collaborateurs compétents, des prestations de qualité, le message du Gouvernement qui tend à concentrer des compétences sur des sites définis, des appareils techniques de pointe (tels que l'IRM ou le nouveau scanner), l'élargissement des prestations au-delà du Canton et il y a aussi lieu de développer des actions marketing.

- Au niveau des risques, et ce n'est pas peu dire, la clarté des propositions et décisions sont attendues, plus particulièrement quant au système de financement des hôpitaux. Autres risques, la perte de motivation du personnel, la diminution de la qualité des soins, la pression des assureurs, l'augmentation des risques sur débiteurs, l'augmentation de la dette et l'augmentation des taux d'intérêts.

Deux risques qu'il ne faut surestimer mais qui existent et qui sont ponctuels, ce sont les cas de responsabilité civile et les commandements de payer.

Au niveau de la direction opérationnelle, les objectifs 2005 sont les suivants:

- Les objectifs stratégiques sont la réorganisation hospitalière et la mise en place du plan hospitalier (phase 2) et de ses modifications, ensuite la communication qui doit être renforcée. D'ailleurs, à ce sujet, vous avez remarqué qu'il y aura samedi une porte ouverte des urgences sur les sites delémontain et bruntrutain et vous pouvez y participer. Il y a lieu de consolider l'identité de l'Hôpital du Jura. Celui-ci doit aussi et désire aussi travailler sans papier et mettre en place un dossier médical et de soins informatisé.
- Des objectifs opérationnels ont été déterminés pour 2005 tels que l'encadrement et les structures pour renforcer les contacts avec le comité de direction et les cadres, renforcer la formation des cadres et évaluer l'impact de cette réorganisation. Au niveau de la politique des ressources humaines, il s'agit de mettre en place des mesures permettant de réduire l'absentéisme qui coûte cher (en tout cas nous l'estimons) et si l'on prend en compte les assurances perte de gain maladie, l'Hôpital du Jura estime que, pour 2004, c'est environ 2,2 millions de francs qui sont perdus et que cette assurance perte de gain coûte annuellement 1,6 millions à l'Hôpital du Jura.
- Les objectifs sectoriels sont les suivants: monter un site internet et intranet, renforcer la culture du management et de la qualité, adapter l'organisation médicale en fonction de l'application de la loi sur le travail pour les internes. C'est là une des grandes préoccupations de l'Hôpital du Jura. Il faut savoir en effet que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'ensemble des médecins assistants sont soumis à la loi sur le travail (50 heures de travail par semaine) mais que ce n'est pas cet horaire qui pose particulièrement problème mais plutôt la question des piquets et des gardes, qui oblige une organisation qui n'est pas toujours favorable aux patients. Il s'agit aussi de planifier le renouvellement du parc d'appareils d'anesthésie. Il a été constaté que ce parc est hétéroclite et que cette situation pouvait être dommageable et présenter certains risques, raison pour laquelle on cherche à harmoniser ce parc d'appareils et à le standardiser. Il s'agit aussi d'étudier l'assainissement de la buanderie de Porrentruy. Il se trouve que des équipements sont en bout de course et qu'il s'agit de les renouveler. Une réflexion doit être menée



pour voir ce qu'il est possible de faire et ceci à des prix corrects.

- En ce qui concerne les objectifs à plus long terme, la qualité des prestations doit être maintenue car un hôpital qui n'a pas une bonne réputation ou une qualité minimale de ses prestations est un hôpital qui voit partir ses patients vers d'autres établissements plus renommés.

S'agissant des contrats des médecins, il faut voir que la signature est toujours en cours. Donc, c'est aussi un risque qu'il s'agit de régler.

En ce qui concerne la sécurité et l'accueil des patients par rapport à la permanence des prestations envers la population, ils doivent être maintenus ainsi que la diversité des prestations. Un hôpital qui ne peut plus offrir une palette minimale de prestations en médecine, en chirurgie, en pédiatrie, en gynécologie est un hôpital qui prend des risques importants face à son avenir.

Il s'agira, dans les années qui viennent, d'investir dans les compétences professionnelles du personnel, dans les équipements et leur renouvellement, dans le maintien d'équipements performants et attractifs et qui correspondent aux exigences de traitement et d'établissements de diagnostics pour le corps médical. Il s'agira aussi d'investir dans les bâtiments pour éviter des assainissements trop lourds et d'ailleurs, dans les prochaines années, certains seront nécessaires, particulièrement sur le site delémontain. A ce propos, je vous propose de vous rapporter, au niveau du personnel, aux propos très positifs et rassurants de M. Weissbrodt lors de la conférence de presse de présentation du rapport d'activité 2004. M. Weissbrodt, je vous le rappelle, est responsable des ressources humaines. Je crois qu'à ce niveau-là nous pouvons aussi rassurer que, dans le cadre de la réorganisation, des mesures d'encadrement et des mesures de remplacement sont prises.

En ce qui concerne maintenant la résiliation, voire la renégociation, de la valeur du point TarMed, il faut effectivement voir que celui-ci est toujours un problème. Mais ce n'est pas un problème jurassien, c'est un problème helvétique.

Comme nous aurons l'occasion, cette année encore, de parler très souvent de l'Hôpital du Jura, au nom de la commission parlementaire de la santé, nous avons désiré vous faire un rapport technique et un rapport qui prévoit l'avenir. A cette occasion, nous aurons l'occasion dans le futur de parler du passé. C'est effectivement moins intéressant mais nous aurons aussi l'occasion de vous parler de l'avenir. C'est dans cet esprit-là que travaille la commission parlementaire de la santé, qui vous propose, à l'unanimité, d'accepter le rapport d'activité 2004 de l'Hôpital du Jura.

Je profite de ma présence à la tribune pour vous indiquer que le groupe démocrate-chrétien acceptera lui aussi, dans sa grande majorité, ce rapport, tout en mentionnant le souci qu'il a quant aux transports interhospitaliers ainsi que sur le fonctionnement du service des ambulances, qu'il verrait aussi d'un bon œil des économies à réaliser dans le cadre de l'appareil administratif de l'Hôpital du Jura et qu'il se pose aussi quelques questions quant aux effets du retard de facturation dû notamment à l'application du système TarMed.

**Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) :** L'étude, au sein de notre Parlement, du rapport d'activité 2004 de l'Hôpital du Jura survient dans un contexte particulier: dans quelques jours, la commission d'enquête parlementaire sur l'Hôpital du Jura va révéler ses conclusions et la commission parlementaire de la santé traite actuellement des modifications

du plan hospitalier 2002 proposées par le Gouvernement au Parlement.

A la lecture des différentes contributions des dirigeants de l'Hôpital du Jura, ce rapport se résume par un «satisfait général» avec cependant certains bémols touchant avant tout la situation financière. Les comptes 2004 bouclent dans les chiffres rouges mais cependant dans une proportion moindre par rapport aux comptes 2003 et surtout au budget 2004.

La première phase du plan hospitalier a été menée à terme. Cette phase concernait avant tout la centralisation des soins intensifs.

On note également avec satisfaction l'installation de l'IRM dans notre hôpital, en complément du scanner.

Pour l'heure, en attendant les conclusions de la commission d'enquête, le groupe socialiste acceptera le rapport 2004 de l'Hôpital du Jura.

**M. Bernard Tonnerre (PCSI) :** En préambule, je tiens à relever que ce rapport nous est parvenu dans des délais tout à fait acceptables, comme l'a dit le président tout à l'heure. Il est illustré et rédigé sous une forme plutôt agréable. Il est à relever également que le personnel «du terrain» s'y trouve très justement mis en valeur.

Pour ce qui est du contenu de ce document, le groupe chrétien-social est d'avis qu'il s'agit d'un rapport lisse, en quelque sorte d'un bon rapport de relations publiques.

Je tiens ici à revenir sur certaines déclarations de la direction ou des chefs de départements de l'Hôpital, qui peuvent donner au lecteur l'illusion que tout fonctionne déjà à satisfaction. S'il est exact que des mutations ont pu se faire en douceur, que «la collaboration s'est renforcée entre les différents sites et que certains services ont réalisé un véritable travail d'équipe» comme par exemple aux soins intensifs à Delémont, il n'en va pas de même pour le service ambulancier – ceci a été relevé tout à l'heure – sur le site de Porrentruy ou pour le service de médecine, qui occupe les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages sur le site de Porrentruy toujours. Ceci d'ailleurs a été constaté par certains élus lors de l'invitation des infirmières de l'hôpital, où l'on a pu constater une certaine inadéquation au niveau des locaux en particulier.

Sur le site de Delémont, on nous a signalé – et cela hier encore – certains dysfonctionnements au niveau de l'accueil où, parfois, la situation est vraiment chaotique, ceci étant dû apparemment à une dotation en personnel insuffisante.

Je ne juge pas opportun de revenir sur les chiffres qui sont alignés aux pages 30 à 33. Le président de notre commission s'y est penché de façon exhaustive tout à l'heure. Cependant, il doit être relevé, au chapitre des résultats financiers, une meilleure maîtrise des charges mais par contre une insuffisance toujours au niveau des recettes.

On ne saurait conclure sans s'inquiéter une fois encore des mises en garde de l'organe de contrôle signalant les déficits chroniques accumulés, année après année, ainsi que les déficits futurs qui pourraient amener l'Hôpital du Jura à ne plus assumer ses engagements financiers sans un soutien accru ou un assainissement de la part de ses partenaires.

Le groupe PCIS, malgré ces réserves, va accepter le rapport 2004 de l'Hôpital du Jura et vous recommande d'en faire de même.

**M. Claude Hêche, ministre de la Santé :** Le rapport d'activité 2004 de l'Hôpital du Jura est de bonne facture, bien



présenté, avec des photographies (et c'est aussi important) qui valorisent les professionnels dans leur travail et montrent la diversité de celui-ci au sein d'un établissement hospitalier multisites. Je relève également l'attitude positive des responsables (chefs de départements) de l'Hôpital du Jura dans les textes qui relatent leur activité au cours de l'année 2004 ainsi que les défis qu'ils sont appelés à relever pour le futur. Le président de la commission parlementaire l'a indiqué tout à l'heure.

Les délais ont été tenus pour la seconde année consécutive puisque le rapport d'activité est sorti de presse avant l'été. Je remercie l'Hôpital du Jura et plus particulièrement sa direction et son conseil d'administration.

Je me plains également à relever la volonté de l'Hôpital du Jura de «garantir à toute la population jurassienne des soins de qualité». Il s'agit pour le Gouvernement d'un objectif essentiel, avec la garantie de sécurité de toute la population desservie ainsi qu'une haute qualité de prise en charge en cas de recours au système hospitalier jurassien.

Le personnel de l'Hôpital du Jura est d'ailleurs au bénéfice d'une charte qui appelle les professionnels à respecter des valeurs qui visent le maintien d'un climat de confiance et la poursuite du bien des patients qui sont accueillis à l'hôpital.

Dans ce contexte, la certification ISO 9001 a été renouvelée en 2004 – je rappelle que la dernière inspection était intervenue en 2000 – pour une durée de trois ans, témoignant ainsi de la qualité des prestations et de l'organisation de l'Hôpital du Jura, pour l'ensemble des services et des sites de l'établissement. La population accordant sa confiance à un établissement hospitalier essentiellement sur la base des deux valeurs que sont la qualité des prestations et la sécurité de la population, je ne doute pas que le très important travail réalisé par l'ensemble du personnel pour l'obtention de la nouvelle certification ISO 14001 et pour le renouvellement de la certification ISO 9001 maintiendra le degré élevé de confiance dont bénéficie à juste titre l'Hôpital du Jura.

Le respect de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement constitue en effet également une valeur prônée par l'Hôpital du Jura, qui l'a inscrite dans l'obtention, pour la première fois, de la certification ISO 14001.

La communication et l'information, dont on a dit qu'elles souffraient d'insuffisance au sein de l'Hôpital du Jura, se sont améliorées mais il reste encore des améliorations à apporter au contenu, à la forme et au processus de communication, tant interne qu'externe. J'en ai fait part au président du conseil d'administration. C'est un point fondamental à mes yeux. L'Hôpital du Jura doit reconstruire un climat de confiance en son sein.

J'en viens maintenant au «nerf de la guerre» pour constater, avec les responsables des finances de l'Hôpital du Jura, que les charges d'exploitation sont maîtrisées. En effet, le total des charges 2004 respectent non seulement le budget 2004 mais sont stables par rapport aux comptes 2003, avec un peu plus de 145 millions de francs. Cette maîtrise des charges mérite d'être soulignée. Nous allons dans le bon sens.

Il faut aussi relever que c'est grâce à une participation importante des collectivités publiques (stable entre 2003 et 2004 avec 50 millions de francs et 50,7 millions en 2005) que l'Hôpital du Jura parvient à présenter des comptes presque équilibrés en 2004. Les efforts financiers sont donc concentrés sur l'Hôpital, qui maîtrise ses charges et sur les collectivités publiques qui assument ce qui ne l'est plus par les assureurs.

A ce chapitre, il convient de relever la pression croissante des assureurs, tant dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) que dans celui des assurances privées. Alors que des efforts ont été consentis par l'Hôpital du Jura et les pouvoirs publics à la suite de l'intervention de Monsieur Prix en été 2002 pour réduire la charge qui pesait sur les assureurs (diminution des tarifs payés par les assureurs maladie), je constate une nouvelle fois que ceux-ci continuent d'exercer une pression sur les établissements hospitaliers (et l'Hôpital du Jura n'est pas le seul concerné) tout en pratiquant une politique incompréhensible d'augmentation de primes.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse de nature politique. La pratique des assureurs maladie de résilier fréquemment les accords conclus avec les fournisseurs de soins, de remettre chaque année l'ouvrage sur le métier, de chaque année avoir des exigences différentes entraîne une instabilité et finalement permet à l'insécurité de s'installer. Ce travail à court terme n'est pas du tout satisfaisant. Il ne permet pas de se projeter dans l'avenir, il ne permet pas de garder la confiance indispensable dans les relations de partenariat qui devraient présider au financement de nos établissements. Je déplore cet état de fait et je souhaite que tous les partenaires prennent des mesures pour assurer des visions à moyen et long termes plutôt que de se battre sur un court terme réduit au rythme annuel.

Les rapports que j'ai sollicités auprès du Contrôle des finances, celui de la commission d'enquête qui sortira ces prochains jours, la définition des enveloppes budgétaires pour 2006 et la révision du plan hospitalier en traitement au sein de la commission parlementaire de la santé sont, à mes yeux, des paramètres importants qu'il y aura lieu de régler si possible pour la fin de cette année. Cela permettra à chacun d'y voir plus clair pour le futur et surtout de stabiliser la situation générale à l'Hôpital du Jura.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer au sujet de l'activité de l'Hôpital du Jura pour remercier chaleureusement le personnel de tous les sites (Delémont, Porrentruy et Saignelégier) de son engagement professionnel et des efforts constants qu'il accomplit dans la prise en charge des patientes et des patients. Je me fais ici le porte-parole des Jurassiennes et des Jurassiens pour lui exprimer ma plus vive reconnaissance pour le travail accompli. Avec mes remerciements à la commission parlementaire de la santé pour l'examen fouillé du rapport, je vous invite, au nom du Gouvernement, à accepter le rapport d'activité 2004 de l'Hôpital du Jura.

*Au vote, le rapport d'activité 2004 de l'Hôpital du Jura est accepté par la majorité du Parlement.*

*(La séance est suspendue durant vingt minutes.)*

## **5. Interpellation no 687**

### **Pour une politique de promotion artistique Pierre-André Comte (PS)**

Dans sa réponse à la question écrite no 1939 du député Luc Schindelholz, relative à la «promotion des artistes régionaux», le Gouvernement émet des doutes quant à l'efficacité d'une législation spécifique dans ce domaine. Puis il cite les moyens pratiques auxquels l'Etat peut recourir, indiquant au

passage son soutien à des actions (contribution à l'organisation de tournées) dans le cadre de nos accords de coopération avec des régions francophones hors de Suisse. Plus largement considérée, la question écrite no 1939 ouvre celle des conditions-cadre dans lesquelles évoluent nos artistes et, partant, quelles possibilités s'offrent à l'Etat dans une action permanente de soutien à la production et à la diffusion artistique.

Dans sa lettre adressée aux députés jurassiens le 25 mai 2005, le Groupe régional du Jura de Visarte constate que «la longue période de crise que nous traversons n'est pas favorable aux arts ni aux artistes, qui pour la plupart se voient dans l'obligation de se réfugier dans des petits boulots, des cours, des occupations précaires, etc..., voire l'assistance, pour survivre!». Il indique plus loin qu'il «s'est engagé à collaborer avec les écoles et le Service de l'enseignement», dans un projet qui «est encore à l'étude».

Etant donné la situation décrite ci-dessus, et dans la perspective d'une réflexion élargie sur la mise sur pied d'une politique active de promotion artistique dans le Jura, nous nous permettons de poser au Gouvernement les questions suivantes :

1. Quel encouragement à la diffusion artistique est-il envisageable alors qu'en dehors d'un système de diffusion continu et efficace, la production elle-même est menacée dans sa finalité ?
2. Comment favoriser l'implication des artistes jurassiens dans un programme d'éducation par l'art, dans un projet de société au gré duquel on développerait massivement la fréquentation des œuvres produites dans les milieux artistiques régionaux : visites d'expositions (musées, galeries), spectacles (théâtre, danse, musique), cinéma, rencontre avec des auteurs, etc. ?
3. Quelles pistes à suivre en matière de découverte et d'encouragement des productions artistiques de qualité, ou de sélection ponctuelle et régulières des figures représentatives dans les différents domaines artistiques et culturels, et leur soutien pendant un certain temps, jusqu'à «éclosion» si possible ?

**M. Pierre-André Comte (PS)**, président de groupe : Comment favoriser la promotion artistique ? Quel soutien manifester aux artistes jurassiens ? Quelle démarche envisager afin de développer une fréquentation massive des œuvres par les enfants de nos écoles et par les adultes ?

C'est en quelque sorte la question culturelle en elle-même qui est ici abordée. Je dis bien «abordée» parce que je ne veux pas paraître présomptueux, dans les limites d'une interpellation parlementaire qui incite plutôt à la modestie qu'à la grandiloquence.

Cela n'empêche. Posons les vraies questions. Faire en sorte que la culture soit intégrée à la vie des citoyens, soutenir la capacité de création des Jurassiens, concevoir une politique culturelle qui encourage et diffuse les productions régionales et, en amont, développer l'éducation par l'art. Vaste programme, me direz-vous, et vous aurez raison. Grande ambition irait encore mieux et je suis bien persuadé, Madame la Ministre, que nous nous entendons à ce propos.

Les membres de notre Parlement ont reçu la lettre de «Visarte Jura» en juin dernier. Coïncidente avec le traitement de la question écrite de notre collègue Luc Schindelholz, elle a déclenché la présente intervention. On y évoque les difficultés auxquelles les artistes peintres jurassiens sont confrontés, précisément parce qu'ils se trouvent en dehors

de tout système de diffusion organisé. Une situation hautement dommageable à la création jurassienne de mon point de vue.

Selon «Visarte», vous avez, Madame la Ministre, engagé avec cette association des discussions qui portent sur des collaborations avec l'école, dans un projet, dit-on, «encore à l'étude». Sans en connaître le contenu, je me réjouis de cette démarche et de la présentation que vous en ferez.

Nous croyons à des postulats qui méritent l'attention de tous : inciter les créateurs et les artistes à contribuer activement et pratiquement à hausser le niveau d'éducation des publics académiques et scolaires ; s'assurer que notre système public d'éducation assume son rôle de sensibilisation et d'initiation des jeunes à la culture, aux arts et au patrimoine, cela en relation avec les institutions qui peuvent offrir un complément par des visites et des activités parascolaires ; favoriser la fréquentation des œuvres produites dans les milieux artistiques régionaux, attacher une attention toute particulière à la fréquentation des bibliothèques par les étudiants, à la diffusion de la littérature chez les enfants et chez les jeunes. Voilà à quelles orientations nous souhaitons que l'Etat s'efforce de concourir.

Bien sûr, Madame la Ministre, la question de la sélection ponctuelle et régulière des figures représentatives dans les différents domaines artistiques et culturels reste difficile à traiter et je n'ai pas de solution toute faite, pas plus d'ailleurs que son ébauche. Je sais que cela relève d'une stratégie qui concerne autant la carrière personnelle des créateurs que d'une politique régionale de représentation par les arts et la culture. Autant dire donc que nous sommes ici dans un domaine complexe, délicat, dont l'appréhension ne peut se réduire à quelques déclarations péremptives.

Il y a un point sur lequel j'aimerais ce matin attirer votre attention, Madame la Ministre, qui est celui-ci : si l'on admet que la culture est intimement liée à tous les stades de l'éducation, qu'elle est surtout un lieu et un instrument de rayonnement, de définition et d'affirmation de notre identité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Jura, il nous paraît indispensable de réfléchir à la consolidation, et bien entendu à leur exploitation constante, des réseaux internationaux de diffusion qui s'offrent à nous, notamment dans le cadre de nos relations d'amitié et nos accords de coopération avec les régions francophones sœurs, telles la Vallée d'Aoste, la Wallonie, Bruxelles ou le Québec.

Ce dimanche à Liège, je me suis entretenu avec un représentant du Musée de la vie wallonne. Des contacts, ai-je appris, sont noués avec notre Office de la culture et je m'en félicite. Echange d'expositions, échange d'artistes, possibilités données aux uns et aux autres de s'exprimer en dehors de chez soi, voilà des actions concrètes à même d'ouvrir des horizons à nos artistes et plus généralement à l'activité culturelle dans notre Canton. Je rêve que l'occasion d'une «semaine de la francophonie» soit celle bientôt d'un nouvel acte de rapprochement et de coopération avec la ville de Liège par exemple, au-delà avec la Wallonie et avec les autres régions. Développons nos propres réseaux internationaux, utilisons-les mieux, tout simplement, et nous progresserons dans ce chantier qui doit particulièrement nous tenir à cœur que sont la promotion et le rayonnement artistique du Jura ou encore l'activation du patrimoine dans l'esprit des citoyens jurassiens, un patrimoine artistique, architectural et archéologique d'une grande richesse. Tout cela forme un ensemble. Travaillons à ce qu'il s'affirme comme vecteur de développement économique et social.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre: Effectivement, le député Comte indique, dans son préambule, que la culture mériterait un débat, des discussions plus conséquentes que le simple contexte d'une interpellation. Donc, je vais également être somme toute réduite à répondre sur certains points uniquement parce qu'à la fin vous parlez encore d'archéologie, de paléontologie, de lecture. Donc, c'est vrai que ce n'est pas quelques minutes mais une matinée ou une journée qu'il faudrait pour essayer de débattre sur tout ce qu'il y a lieu de mettre en œuvre mais également sur ce qui est fait en matière de promotion et de politique de promotion artistique.

Monsieur le député a fait référence à la réponse du Gouvernement à la question écrite du député Schindelholz où, effectivement le Gouvernement indiquait qu'il n'entendait pas s'engager dans l'élaboration d'une ou de bases légales qui visaient (c'est un peu un raccourci) à promouvoir la présence d'artistes jurassiens sur les ondes des radios ou des télévisions locales.

Néanmoins, il est évident et naturel que le Gouvernement est convaincu de la nécessité d'aider les artistes jurassiens et d'ailleurs il s'engage dans cette politique de promotion artistique en soutenant les artistes jurassiens dans leurs activités de création et dans la promotion de leur art, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canton.

Toutefois, il y a quand même lieu de préciser que soutenir les artistes jurassiennes et jurassiens ne signifie pas soutenir toutes les artistes ou tous les artistes jurassiens et il convient de faire la différence, qui est parfois assez délicate, entre des activités de création artistique et différence entre ces activités et des prestations dites plus d'amateur. Ces prestations d'amateur densifient de manière très heureuse le tissu associatif, contribuent également à tonifier la vie culturelle locale mais il faut observer que ces prestations sont rarement «exportables» en tant que telles dans une politique de promotion artistique comme vous la souhaitez, par exemple avec des régions avec lesquelles nous avons des accords de coopération.

Donc, si je ne fais pas la différence entre des arts mineurs ou des arts majeurs, comme le faisait par exemple Serge Gainsbourg, je pense quand même qu'il est lucide et surtout honnête de distinguer la qualité des productions artistiques locales et justement des prestations d'amateurs de celle de créateurs artistiques où nous devons participer à l'aide à la création en tant que telle, puis ensuite à la promotion.

Je vais prendre le canevas de vos trois questions pour vous répondre:

1) Qu'il s'agisse de création ou de diffusion – parce qu'en fait il y a la création en tant que telle et puis ensuite la diffusion de l'œuvre – l'Etat doit faire des choix, comme je l'ai indiqué, par rapport à la pertinence des projets et bien évidemment également des choix par rapport aux impératifs de gestion financière parce que la culture, la bonne culture (je le dis peut-être de manière un peu simplifiée) coûte cher. On ne peut pas imaginer qu'on ait des productions théâtrales, des productions musicales, des productions au niveau de soutien à des artistes comme cela, avec quelques milliers de francs par-ci par-là. Au contraire, c'est un travail, ce sont des professionnels et cela coûte cher. Par contre, il est, à nos yeux, excessif de prétendre, comme il est indiqué dans l'interpellation, que «la production artistique elle-même est menacée dans sa finalité». Je vais prendre quelques chiffres pour vous indiquer que le Gouvernement contribue annuellement pour environ 600'000 francs, via son fonds de loterie,

au soutien à la création et à la promotion des œuvres d'artistes jurassiens. D'autre part, une ligne budgétaire (si on prend le budget 2005) de 545'000 francs et une contribution additionnelle du Gouvernement de 55'000 francs, prélevée sur son fonds de loterie, servent au soutien de ce qu'on appelle les subventions en principe renouvelables annuellement, subventions à des institutions culturelles. Ce sont les centres culturels de Porrentruy et Delémont, le Café du Soleil ou autres encore ou différents orchestres. Ces institutions font parfois appel elles-mêmes, que ce soient les centres culturels, aux artistes jurassiens qu'elles rétribuent elles-mêmes pour diverses prestations (expositions, mandats, organisations de spectacles ou autres).

La République et Canton du Jura entend promouvoir les artistes à l'extérieur du Canton pour, comme vous le relevez, contribuer au rayonnement de ce dernier en mettant en visibilité la création et la production artistiques dont nous bénéficions et nous n'avons pas à rougir des artistes jurassiennes et jurassiens. Ainsi, l'Office cantonal de la culture encourage la circulation (si on peut le dire ainsi) des artistes et en particulier de leurs œuvres dans des galeries ou dans des lieux d'exposition avec lesquels les artistes en question ont des contrats. On sait par exemple que, cet été, toute une action (qu'on a appelé «L'été catalan») a été organisée, où le canton du Jura a accueilli des artistes catalans mais également des artistes jurassiens seront exposés, notamment à la Fondation Niebla (un vernissage a lieu ce mois d'octobre). Donc, des artistes jurassiens seront vus à l'extérieur et seront également soumis à la critique extérieure. De même avec la Belgique, une artiste jurassienne, Sandra Husser, est partie en Belgique alors qu'un photographe belge est venu dans le Jura et il ressort de cette collaboration, via également la Coopération, un ouvrage collectif entre les deux actifs. Donc, le partenariat existe. Il pourrait être intensifié mais, effectivement, s'il l'est, des moyens financiers sont à mettre en œuvre et, actuellement, les moyens dont je vous ai fait part ne nous paraissent de loin pas moribonds mais il est illusoire d'imaginer pouvoir les doubler ou les augmenter de manière massive.

2) Au niveau de la collaboration avec les écoles, effectivement, des visites d'artistes ou des spectacles en milieu scolaire sont occasionnellement organisés. C'est également de la compétence des directions d'écoles en tant que telles de prendre des contacts avec des artistes ou autres et lorsque nous avons des enseignants de branches artistiques qui organisent ou qui mettent en œuvre un spectacle, ils sont rétribués comme des enseignants avec des décharges horaires ou autres. Chacun se souvient peut-être de la magnifique prestation d'opéra au Lycée cantonal et un projet est à nouveau en œuvre pour 2007 avec une collaboration étroite avec Facundo Agudin.

Toutefois, il faut toujours mesurer l'impact de ces prestations dans la vie scolaire parce qu'effectivement on ne peut pas imaginer non plus mettre «trop la priorité» sur le domaine artistique, au détriment d'autres cours ou d'autres leçons.

On pourrait imaginer faire mieux et je dirais que le Service de l'enseignement, dans la mesure du possible, s'y engage. Un beau souvenir relève par exemple des Schubertiades à Delémont où des musiciennes et des musiciens étaient allés dans les classes, à la rencontre des élèves, avec leur instrument, avec leur passion, en



expliquant ce qu'est le métier de musicien et en expliquant leur instrument. Des activités de ce genre peuvent être organisées et ne nécessitent alors pas des budgets fara-mineux mais l'ouverture des enseignants à l'accueil des musiciens ainsi que des conditions-cadres pour le faire de manière correcte.

Par contre, il faut également préciser que, pour que le milieu scolaire bénéficie véritablement de ces prestations, il faut que les projets aient une composante pédagogique. Il faut à chaque fois un dossier pédagogique, il faut qu'il se passe quelque chose en amont et après le spectacle en tant que tel pour que la prestation ait du sens. On ne peut pas simplement exporter un spectacle dans une classe et imaginer que cela suffise. Il faut que l'enseignant et les élèves puissent être préparés, puissent ensuite poser des questions et ensuite travailler le dossier, que ce soit au niveau du thème abordé par le spectacle ou d'autres.

3) La politique de soutien suivie par le Gouvernement va dans le sens de votre question. L'Office de la culture soutient les institutions professionnelles de formation aux métiers des arts. Nous participons au financement de la Haute école de théâtre. D'ailleurs, un signe assez manifeste du fait que la politique de promotion culturelle n'est de loin pas moribonde, c'est la présence des jeunes Jurassiennes et Jurassiens dans ces institutions. Nous avons des élèves étudiant à la Haute école de théâtre, nous avons des élèves au ballet Bèjart, une élève a été admise (c'était la seule Suisse admise cette année-ci), nous avons une danseuse dans une école prestigieuse en Hollande. Donc, on voit qu'effectivement la politique de formation tend à porter ses fruits.

Pour être conseillé, le Gouvernement dispose de deux commissions d'experts, dans les domaines de la littérature et des beaux-arts. Ces commissions lui formulent des préavis ou des recommandations de soutien aux artistes. Il est prévu en outre que des commissions artistiques spécifiques soient dorénavant organisées sur le plan inter-jurassien. Le délégué à la culture, avec son homologue délégué à la culture dans le canton de Berne, sont en train de préciser les critères d'octroi des subventions, cette fois-ci non pas renouvelables à des institutions mais des critères d'octroi pour des prestations uniques (spectacles ou autres).

Dans cette politique de promotion, je mentionnerai encore deux éléments – on pourrait poursuivre d'ailleurs assez longuement – c'est que le canton du Jura dispose périodiquement d'ateliers. Nous avons un atelier à Barcelone, à Bruxelles, à New-York et à Paris où des artistes (la plupart du temps de jeunes artistes) vont parfaire leurs connaissances, développer leur réseau de contacts professionnels et ce également, la plupart du temps, avec succès.

Le Gouvernement tient à relever encore l'importance des prestations fournies, cette fois-ci non pas par le fonds LORO du Gouvernement mais par la Délégation jurassienne à la Loterie romande qui, elle, est extrêmement présente pour le soutien à la production artistique dans le Canton et pour l'organisation de manifestations jurassiennes dans lesquelles (si on peut le dire ainsi) les artistes du cru (je dirais plus les artistes amateurs) peuvent se produire dans de belles conditions.

Et cerise sur le gâteau (si on peut le dire ainsi), je terminerai avec un sujet qui vous est cher, Monsieur le Député, c'est la Francophonie. Ce sera un Jurassien, un photographe, Joël Tettamonti, qui représentera la Suisse aux prochains Jeux de la Francophonie sur le plan artistique.

**M. Pierre-André Comte (PS)**, président de groupe: Je suis satisfait.

**M. Michel Probst (PLR)**, président de groupe: Je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**M. Michel Probst (PLR)**, président de groupe: La culture, chacun le sait, est multiforme et c'est ainsi que je souhaite en parler. Des arts visuels et médiatiques aux arts de la scène, de la musique à la littérature, des métiers d'art au patrimoine, aux traditions notamment, elle revêt une importance fondamentale dans la société. Ses effets, directs et indirects, sur le développement individuel et collectif des personnes sont innombrables.

Les créateurs suscitent des interrogations, éveillent la curiosité. Leurs œuvres libèrent des émotions et font appel à un monde intérieur sensible et engendrent des réflexions nécessaires.

L'art et la culture relie les êtres humains dans l'espace et dans le temps, au-delà de leurs différences. Ils les enrichissent.

L'UNESCO considère la culture, dans son sens le plus large, comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social.

La création, on l'a dit, la production et la diffusion culturelles composent une base de l'épanouissement humain. La créativité est le moteur de la croissance économique et sociale également. Elle crée des emplois, stimule le tourisme et l'accroissement des retombées fiscales et parafiscales. C'est pourquoi les projets d'importance doivent être prioritaires et soutenus selon les possibilités financières existantes. Les artistes travaillent d'ordinaire sans se préoccuper de toutes ces influences.

L'Etat, dans les limites de ses compétences et en n'entraçant en aucune manière la liberté et l'indépendance de la culture, de la création artistique, des artistes, qu'il ne saurait être question d'instrumentaliser, peut soutenir des initiatives, promouvoir la culture et les échanges à l'intérieur et à l'extérieur. L'ouverture sur d'autres régions profite non seulement aux acteurs culturels, aux artistes et à leurs projets mais contribue au rayonnement du Canton, à son identité et à son attrait.

Dans cette perspective, l'Etat, d'entente avec bien sûr le responsable de l'Office de la culture et du patrimoine, M. Hauser, le délégué culturel M. Voisard dont les activités sont appréciées, avec l'ensemble des personnes concernées, doit développer des approches transversales en instituant des ponts entre la culture et les départements, entre la culture et les autres missions gouvernementales. La créativité doit être soutenue, stimulée ou attisée par des interactions entre la culture et les domaines de l'éducation, de la santé, de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, du développement économique notamment.

Il s'agit d'inscrire davantage la fréquentation des arts, des activités culturelles, du patrimoine entre autres, dans la société en général, les écoles en particulier, en mettant sur pied la ou les journées de la culture.

Il faut donner aux artistes la possibilité d'exprimer leur talent, les aider à démarrer leur carrière car ils n'ont pas la renommée suffisante pour attirer des capitaux.



Le soutien de l'économie, de fondations, de particuliers est indispensable à la vie culturelle. Dès lors, il y a lieu d'encourager fiscalement le mécénat.

## 6. Question écrite no 1966

### Bourses d'étude: le point de la situation

Gilles Villard (PDC)

En date du 6 décembre 2000, le Parlement jurassien a accepté le postulat no 195 «Mesures en faveur des revenus modestes et moyens dans le domaine des bourses d'étude» qui demandait la possibilité de diminuer le taux du solde disponible, actuellement fixé à 75% (taux maximum arrêté par la jurisprudence fédérale), afin d'octroyer quelques bourses supplémentaires pour aider les familles dont les revenus ne suffisent pas à subvenir aux charges liées aux études de leurs enfants et leur éviter de recourir à un emprunt bancaire.

Dans son préavis positif, le Gouvernement souhaitait établir des simulations durant l'année de formation 2000-2001 pour déterminer les incidences tant sur les budgets des familles concernées que sur les finances de l'Etat. Nous voilà en 2005 et toujours rien ne pointe à l'horizon sur le résultat de ces enquêtes!

De plus en plus de jeunes suivent des formations et il serait bon que le canton du Jura puisse également permettre aux nombreux requérants d'obtenir une bourse au lieu de recourir à l'emprunt.

Nous demandons donc au Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

- Les simulations ont-elles été établies pour l'année de formation précitée ainsi que pour les suivantes?
- Dans l'affirmative, dans quel délai le Gouvernement prendra-t-il position au sujet de ce postulat?
- Dans la négative, pour quelle(s) raisons? Le Gouvernement s'engage-t-il à faire le nécessaire avec le service des bourses pour remédier à cette situation? Peut-il nous fournir un plan de travail?

#### Réponse du Gouvernement:

La problématique relative à la prise en considération du revenu des requérants et/ou de leur famille, soulevée en l'an 2000 et reprise actuellement, n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il n'avait pas proposé, dans son rapport de juin 2004, le classement du postulat no 195.

Toutefois, l'étude des propositions du postulat est importante et, contrairement à ce qui avait été envisagé à l'époque, le nouveau logiciel qui est utilisé pour le traitement des dossiers ne permet pas d'établir les simulations demandées. A cette situation, il convient d'ajouter que le Service financier de l'enseignement ne peut actuellement distraire aucune ressource en personnel pour un tel travail étant donné le volume d'activité à assumer pour traiter les demandes de bourses et de remboursement de frais d'écolage, soit, pour l'année 2004, 2'630 demandes à traiter avec des dossiers de plus en plus complexes. En effet, effectuer des simulations fiables et permettant d'envisager le coût d'un changement de taux de participation pour les parents revient à calculer les demandes formulées avec différents taux et cette opération nécessiterait environ trois mois de travail.

A cela s'ajoute l'incertitude quant à l'avenir des aides à la formation en Suisse. En effet, avec l'acceptation en automne 2004 du principe d'une nouvelle répartition des charges et des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la voie à une nouvelle législation fédérale contraignante dans le domaine des bourses d'études a été ouverte. Le projet établi par les instances fédérales prévoit, au stade actuel, une participation des parents plus élevée. Bien entendu, ce scénario devra faire l'objet de discussions et de votes au sein des Chambres fédérales avant d'être, le cas échéant, appliqué.

Dans le sens de la question considérée, le Gouvernement a toutefois déjà procédé à quelques améliorations, comme par exemple la prise en compte partielle des revenus d'un étudiant qui travaille pour cofinancer ses études. Certes, il a également fixé, dès août 2004, la franchise à 720 francs pour les frais d'écolage mais il convient de relever que le montant de 600 francs n'avait pas été indexé depuis son introduction en 1993 et que le Jura est le seul canton qui tient compte de ces frais.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées:

- Les simulations envisagées n'ont pas encore été établies.
- La raison principale réside dans un manque de temps auquel le nouveau logiciel pour le traitement des bourses ne peut remédier puisqu'il n'a pas été conçu pour permettre des simulations.
- De plus, l'évolution qui se dessine au niveau fédéral depuis l'adoption du principe d'une nouvelle répartition des charges et des tâches laisse le Gouvernement dans l'incertitude quant à la latitude que les cantons auront encore dans ce domaine.
- Afin de pouvoir présenter d'ici au printemps 2006 des chiffres fiables et permettre ainsi une décision en toute connaissance de cause, le Gouvernement fera toutefois appel à un(e) stagiaire dans le cadre d'un programme «Premier emploi» pour établir les simulations considérées.

**M. François-Xavier Boillat** (PDC), président de groupe: Monsieur le député Gilles Villard est partiellement satisfait.

## 7. Question écrite no 1967

### Transports scolaires et sécurité

Irène Donzé Schneider (PLR)

Il arrive fréquemment aux Franches-Montagnes que, lors de transports scolaires d'élèves par les bus «Car Postal», une partie des enfants transportés doit rester debout durant le trajet, les places assises étant toutes occupées. Nul besoin d'expliquer le danger que cela représente pour ces enfants, ceux-ci se tenant à faible distance du pare-brise avant du véhicule.

La sécurité des enfants étant primordiale, les questions suivantes se posent:

1. Le Gouvernement est-il au courant de ce problème?
2. Quelles mesures pourraient être envisagées afin de palier à ce manque évident de sécurité?
3. L'entreprise «Car Postal» est-elle sensibilisée à ce problème?
4. Des parents d'élèves ont-ils déjà soulevé ce problème auprès des différents établissements scolaires?

5. En cas d'accident, la responsabilité du Canton peut-elle être engagée ?
6. De telles situations existent-elles également dans les autres districts ?
7. Quel coût représentent actuellement les transports scolaires par district (sur base annuelle par exemple) et à quel coût supplémentaire devrait-on faire face pour palier à ce problème de sécurité ?

#### Réponse du Gouvernement :

La question posée évoque un problème, celui des règles de sécurité appliquées aux passagers dans les prestations de transports publics ordinaires par opposition à celles qui sont exigées pour les prestations particulières de transports de personnes, notamment pour les transports scolaires. Ainsi, de manière quelque peu paradoxale mais absolument probable, sur le même tracé, et pas uniquement dans les Franches-Montagnes, il peut se produire la situation suivante : le matin, à l'aller, en utilisant pour se rendre à l'école une prestation ordinaire de transport public (Car postal ou Chemins de fer du Jura), un enfant circule tantôt assis mais sans ceinture de sécurité, tantôt debout, en fonction de l'affluence du moment et du nombre de places debout admises pour le véhicule; en revanche, au retour à midi, il utilise un transport spécifique dans lequel il est nécessairement assis sur un siège individuel et attaché par une ceinture de sécurité. Ce paradoxe est inscrit dans la législation fédérale actuellement en vigueur, une législation sur laquelle l'autorité cantonale n'a pas prise.

Le Gouvernement apporte aux diverses questions posées les réponses que voici :

1. Le Gouvernement est conscient de cette situation. Il ne peut que constater cette forme d'incohérence dans la législation fédérale. Ses capacités d'intervention en la matière sont limitées. Pour les transports publics, leurs règles de fonctionnement échappe totalement à la compétence du Canton. Pour les transports scolaires particuliers, le Gouvernement, qui ne peut pas légiférer en matière de circulation routière, compétence fédérale, a décidé d'intervenir par une autre voie. Une nouvelle ordonnance fixant les conditions-cadres des transports scolaires a été mise en consultation en 2004; elle a donné lieu à des réactions extrêmement diverses dont le projet final devra tenir compte; elle pourrait être adoptée prochainement par le Gouvernement. Elle stipulera que, pour être reconnus et admis à la répartition des charges, les transports scolaires non assumés par des prestations de transports publics doivent satisfaire à des règles de sécurité qui vont au-delà de la législation fédérale dans son état actuel et qui correspondent aux exigences de nouvelles dispositions fédérales dont l'entrée en vigueur s'effectuera de manière progressive de 2006 à 2011.
2. Des mesures peuvent être prises, comme on l'a vu, par le biais d'une pression financière sur les communes organisatrices de transports scolaires. En revanche, le Gouvernement ne peut pas se substituer à la Confédération pour tout ce qui a trait aux transports publics. Evidemment, les prescriptions concernant le nombre de personnes admises dans un bus (assises et debout) et fixées dans le permis de circulation doivent impérativement être respectées par les entreprises. Par ailleurs, il est vrai que l'Etat jurassien pourrait «acheter» des prestations de transports publics supplémentaires destinées à dédoubler certaines courses de manière à en assurer la sécurité. Il faut voir que de telles mesures sont extrêmement onéreuses et que, pour des raisons techniques, elles ne sont pas toujours praticables.
3. L'entreprise Car Postal est tout à fait consciente de la situation. Elle se trouve en quelque sorte au cœur de cette contradiction puisqu'elle est prestataire d'une part de transports publics réguliers ordinaires qui suivent les règles fédérales, d'autre part de transports scolaires particuliers commandités par les autorités locales qui doivent appliquer des règles différentes. Dans ce contexte, Car Postal a développé, sous l'appellation «ScolaCar», un concept qui, moyennant des coûts élevés, offre les meilleures garanties de sécurité. Il convient encore de relever ici que, dans le cas particulier des Franches-Montagnes, Car Postal assure relativement peu de prestations par rapport aux Chemins de fer du Jura.
4. Le problème évoqué par la question écrite a fait l'objet de nombreuses interventions de parents auprès des autorités scolaires locales, voire cantonales, des autorités locales et politiques locales auprès du Département de l'Éducation. Dans plusieurs cas, des améliorations ponctuelles, dictées soit par le bon sens, soit par des opportunités favorables, ont pu être mises en œuvre pour répondre, au moins de manière partielle, aux inquiétudes exprimées.
5. Pour les prestations de transports publics qui font l'objet de la question écrite no 1967, la responsabilité du Canton n'est à l'évidence pas engagée. Pour les prestations de transports scolaires privées, en revanche, c'est la responsabilité de la collectivité publique locale organisatrice qui est en principe engagée.
6. Cette contradiction n'est évidemment pas spécifique aux seules Franches-Montagnes. Elle se retrouve également dans les deux autres districts.
7. La répartition des coûts des transports scolaires par district s'établit comme il suit pour 2004 :  
(voir en bas de page)

Ce tableau ne peut manifestement pas être utilisé selon l'intention exprimée dans la question écrite. Il montre seulement que, pour des raisons géographiques évidentes, le coût des transports scolaires est proportionnellement beaucoup plus élevé dans les Franches-Montagnes que dans les autres districts. Par ailleurs, ces montants incluent aussi bien les frais résultant de l'utilisation des transports publics ordinaires que ceux qui sont occasionnés par les transports scolaires particuliers. Pour ce qui a trait à ces derniers, on estime que la mise en application des règles de sécurité optimales que le Gouvernement envisage de leur imposer (sièges individuels orientés dans le sens de la circulation, ceintures de sécurité, mécanisme de verrouillage et de déverrouillage des portes, etc.) pourrait entraîner un accroissement des coûts de l'ordre de 30 %, un accroissement qu'il est envisagé de compenser par une rationalisation du nombre des prestations.

A ce stade, il y a lieu de constater que la position des autorités fédérales a évolué tout récemment. En effet, le Conseil fédéral vient de décider de renforcer les exigences de sécurité pour les transports privés de personnes, donc également pour les transports scolaires, dans un sens analogue

	Franches-Montagnes	Ajoie	Delémont	Total
Montants admis à la répartition des charges en 2004	Fr. 594'706.65	Fr. 837'342.95	Fr. 642'426.65	Fr. 2'074'476.25
En %	28,67 %	40,36 %	30,97 %	100 %

aux exigences posées par le Gouvernement au travers de la future ordonnance. Cette mesure entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour les nouveaux véhicules et dès 2011 pour les véhicules actuellement en circulation.

Il est évidemment impossible de chiffrer les coûts supplémentaires résultant d'un hypothétique aménagement des véhicules liés aux prestations de transports publics. Ces coûts seraient à la charge de l'exploitant mais se verraient inévitablement reportés sur les pouvoirs publics par le biais des conventions d'exploitation annuellement signées entre les entreprises et les commanditaires (Confédération et cantons). De plus, sur la plupart des lignes, un véhicule et un chauffeur supplémentaires seraient nécessaires aux heures de pointe pour assurer le transport d'un même nombre de voyageurs. Il en résulterait alors inévitablement une augmentation importante, voire un doublement, des coûts d'exploitation des lignes concernées.

**Mme Irène Donzé Schneider (PLR)** : Je suis partiellement satisfaite.

## 8. Question écrite no 1968

### Les «placards dorés»

**Irène Donzé Schneider (PLR)**

Dans un article de «La Tribune de Genève» daté du 27 avril dernier, on apprend que la pratique des «placards dorés» existe dans l'administration genevoise. Selon les auteurs de l'article, cette pratique des «placards dorés» est la suivante : «(...) c'est un fonctionnaire déplacé qui se voit attribuer, pour un salaire identique, des tâches nettement allégées ou mal définies. C'est la conséquence de son incompétence, d'une incompatibilité d'humeur avec son supérieur ou de son responsable qui n'ose pas le licencier».

- Le Gouvernement peut-il nous indiquer si une telle pratique est utilisée dans l'administration jurassienne ?
- Quel est l'usage, dans les différents départements de l'administration, lorsqu'un collaborateur ne travaille pas à satisfaction ?
- Combien de licenciements ont été prononcés sur les trois dernières années dans l'administration cantonale ?
- Combien de «déplacements» de fonctionnaires ont eu lieu durant les trois dernières années au sein de l'administration cantonale ?
- Si une telle pratique n'est, selon le Gouvernement, pas utilisée dans le Jura, sur quelles statistiques/informations cette réponse se base-t-elle ?

### Réponse du Gouvernement :

Les termes désignant ci-après des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

En préambule, il convient de relever qu'il s'agit d'une question complexe puisque l'adéquation à un poste de travail prend en considération tant la compétence de la personne et ses qualités de gestion que son comportement et son attitude face à ses responsables, à ses collègues et aux administrés.

La législation jurassienne prévoit qu'un fonctionnaire peut être affecté à un autre poste si ses aptitudes ne correspondent plus aux exigences de sa fonction (cf. article 12 de la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura, RSJU 17311).

Le fonctionnaire acquiert en principe le statut afférent à son nouveau poste. L'ordonnance d'application sur les mutations d'agents dans l'administration jurassienne (RSJU 173.111.4) régit de manière plus précise ce cas de figure : l'agent muté est rémunéré conformément à la classification valable pour son nouveau poste et n'a pas droit au maintien de l'acquis salarial. Il garde cependant le bénéfice de ses annuités (cf. article 11).

Il convient de préciser que, selon des principes de saine gestion, lorsqu'une personne ne donne pas entière satisfaction, ses responsables, en collaboration avec le Service du personnel, mettent d'abord en place un processus visant à lui donner la possibilité d'améliorer ses prestations. Des objectifs sont fixés à la personne concernée et des mesures peuvent être prises, notamment organisationnelles, d'appui ou de formation par exemple. L'introduction, depuis plus d'une année, à titre pilote, dans une dizaine de services, d'entretiens annuels d'évolution permet également d'anticiper des problèmes éventuels.

Si, à l'issue d'une telle démarche visant à une amélioration, un bilan négatif est tiré et qu'il est patent qu'un collaborateur ne travaille pas à satisfaction, l'autorité prend les mesures suivantes, en fonction des différents cas de figure décrits ci-après :

- Si la personne est liée par un contrat de durée déterminée d'une année (= période probatoire), la période probatoire peut être prolongée, voire le contrat ne pas être reconduit.
- Si la personne a le statut de fonctionnaire, l'autorité peut procéder à une mutation, voire ouvrir une procédure de non-renouvellement des rapports de service en fin de période administrative.
- Si la personne est engagée sous contrat de durée indéterminée, l'autorité peut procéder à une mutation, voire à une résiliation.

Depuis juillet 2002, l'administration cantonale a procédé à trois prolongations de la période probatoire, dont deux se sont soldées par une non-reconduction de l'engagement et la troisième par une démission, à cinq non-renouvellements des rapports de service en fin de période administrative ainsi qu'à dix-huit licenciements.

Le dernier chiffre mentionné recense non seulement les résiliations pour cause d'insuffisance ou de manquements graves aux devoirs de service mais également les procédures de licenciements «économiques» (cf. douze licenciements à la Section d'archéologie et de paléontologie). En revanche, il ne tient pas compte des dossiers qui se sont réglés par le biais d'une démission du collaborateur.

S'agissant des mutations à proprement parler, en lien notamment avec une insuffisance de prestations, quatre personnes ont été transférées. Leur traitement est désormais inférieur à celui qu'elles réalisaient antérieurement et correspond à celui du poste qu'elles occupent à ce jour.

Pour conclure, le Gouvernement considère que la pratique telle que décrite et existant à Genève n'est pas utilisée dans notre Canton.

Quel que soit le département concerné, les différentes procédures décrites ci-dessus sont mises en œuvre par le Gouvernement, sur proposition du Service du personnel, garantissant ainsi le respect des dispositions légales et un traitement équitable des collaborateurs.

**Mme Irène Donzé Schneider (PLR)** : Je suis satisfaite.

**9. Question écrite no 1963****Il faut sauver la fritillaire pintade****Ami Lièvre (PS)**

La vallée du Doubs possède une biodiversité remarquable. Malgré cette richesse, certaines espèces disparaissent ou sont menacées. La fritillaire pintade (*fritillaria meleagris*) appartient à cette dernière catégorie. Autrefois très abondante des Brenets à Ocourt, ses milieux de prédilection, des prairies humides cultivées de manière extensive, se raréfient et, dans le Jura, cette plante disparaît, malgré son statut de protection totale.

Il convient de ce fait, à l'instar de ce qu'a entrepris le canton de Neuchâtel, de tout mettre en œuvre pour la sauver, d'autant plus que cette espèce emblématique est certainement un atout touristique pour la vallée du Doubs. Nous demandons en conséquence au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- A-t-on déjà procédé à des investigations pour connaître la situation exacte de la fritillaire pintade dans notre Canton ?
- Dans l'affirmative, combien de sites ont-ils été recensés ? L'Etat est-il propriétaire de certains d'entre eux ?
- Si ce n'est pas le cas, ne conviendrait-il pas de réunir à cet effet l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, associations de protection de la nature, agriculteurs) ?
- Pour ce qui concerne les sites de reproduction déjà connus, ne conviendrait-il pas de proposer aux agriculteurs concernés des contrats d'exploitation adaptés, comme le permet la législation fédérale actuelle en la matière ?

Réponse du Gouvernement :

La fritillaire pintade est une plante très rare en Suisse. A ce titre, elle figure sur la liste rouge des plantes vasculaires menacées en Suisse. Elle est strictement protégée par l'ordonnance fédérale sur la protection de la nature et du paysage et par les législations spécifiques des cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne et Jura, où elle est encore présente.

Dans le canton du Jura, sa répartition est cantonnée aux rives du Doubs. Dans son catalogue des animaux et des plantes de la vallée du Doubs, Charles Krähenbühl indiquait en 1962 déjà que la fritillaire était de plus en plus clairsemée. La situation actuelle, à l'exception de deux stations, n'est toutefois pas connue.

Le canton de Neuchâtel, dans le cadre de la coordination régionale pour la protection de la flore, a décidé d'élaborer un plan d'action pour la sauvegarde de cette espèce. Le canton du Jura engagera les démarches nécessaires pour s'associer à cette étude.

Au vu de ce qui précède, il peut être répondu à l'interpellateur de la manière suivante :

- 1) Il n'a pas été procédé à des relevés systématiques pour connaître la répartition exacte de la fritillaire dans le Canton.
- 2) Le Canton est au moins propriétaire d'un site où cette plante est également en diminution.
- 3) L'Etat est disposé à procéder à un recensement et à réunir, au besoin, les acteurs concernés par la protection de la fritillaire.
- 4) L'Etat est disposé à conclure des contrats avec les agriculteurs qui adapteraient leur exploitation au profit de la protection et du maintien de cette espèce.

**M. Ami Lièvre (PS) :** Je suis satisfait.

**10. Question écrite no 1964****Quelles mesures de protection contre le bruit à Courrendlin ?****Pierre-André Comte (PS)**

Comme chacun sait, l'achèvement de la section 8 de la Transjurane risque de s'étendre à des délais plus lointains que prévus, par ailleurs fortement contestés par le Département de l'Environnement et de l'Equipement. Il en résultera une aggravation des nuisances déjà subies par la population de Courrendlin.

A cet égard, on sait que depuis plusieurs années des riverains réclament une action de l'Etat en faveur de mesures pour la protection contre le bruit, cela en parfaite application de l'ordonnance fédérale contre le bruit. Ceux-ci n'ont jamais rien vu venir et continuent de subir des situations personnelles intolérables !

Avec 13'000 véhicules par jour traversant le village de Courrendlin, et alors qu'on doit s'attendre à une augmentation du flux à la suite de l'arrivée de l'A16 aux portes de la commune à ses deux extrémités sud et nord, on doit prendre en compte une accentuation des nuisances dues au bruit pour les riverains de la route cantonale. Cela amplifiera de surcroît les difficultés de la commune à convaincre les propriétaires de bâtiments de procéder aux rénovations aptes à donner une autre image du village, dans le sens bien compris de son développement futur.

Dans ces conditions, nous pensons que des mesures urgentes doivent être prises afin de donner satisfaction à la municipalité et à ses habitants confrontés aux problèmes des nuisances provenant du bruit généré par le trafic routier. D'où notre question de savoir si, au vu de ce qui précède, l'Etat ne doit pas intervenir sans délai et de manière efficace pour satisfaire aux intérêts collectifs et privés dans la commune de Courrendlin.

Réponse du Gouvernement :

La problématique soulevée par la question écrite no 1964 du groupe parlementaire socialiste est connue du Gouvernement. Sa résolution est plus complexe qu'il n'y paraît d'abord. Le Gouvernement veut en effet trouver un modus vivendi acceptable par les habitants de la localité en réalisant différentes mesures.

A. Les trois rappels suivant sont nécessaires à la compréhension de la situation

1. Message du Gouvernement au Parlement lors de l'octroi du crédit-cadre de 6 millions de francs pour l'assainissement du bruit routier

Le Parlement de la République et Canton du Jura a approuvé, le 28 mai 2003, un crédit-cadre de 6 millions de francs pour l'assainissement du bruit routier. Ce montant inclut bien entendu les mesures devant être prises à Courrendlin.

Une étude a été menée, qui donne au Canton les bases nécessaires pour établir un programme d'assainissement sur l'ensemble de son territoire et en définir les modalités, les échéances et les coûts.

Pour planifier les assainissements localement et dans le temps, les critères et les priorités d'intervention suivants ont été pris en compte :

- importance des dépassements des valeurs limites d'immissions (VLI) et des valeurs d'alarme (VA) : assainir les VA dépassées à l'état actuel en priorité;



- évolution des immissions à dix ans: les tronçons routiers qui seront partiellement assainis avec l'ouverture de l'A16 seront traités en dernier;
  - planification des travaux routiers: les tronçons sur lesquels des travaux routiers sont prévus durant la période 2003 (octroi du crédit-cadre par le Parlement) – 31 mars 2018 (ultime délai de la Confédération pour mener à chef les assainissements) seront assainis parallèlement à ces travaux;
  - situation géographique: les assainissements sont répartis financièrement et temporellement de sorte qu'il y ait un équilibre entre les régions géographiques ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales;
  - planification financière des investissements: la planification financière des investissements tient compte des moyens financiers à engager pour assurer l'assainissement du réseau routier cantonal.
2. Application de l'ordonnance du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (OPB)

L'autorité d'exécution accorde la priorité aux mesures qui empêchent ou réduisent la formation du bruit plutôt qu'à celles qui empêchent ou réduisent sa propagation. En d'autres termes, les mesures de lutte contre le bruit doivent privilégier les techniques qui réduisent le bruit à la source.

Pour les routes qui contribuent de manière notable (c'est-à-dire pour une valeur supérieure à 1 dB (A)) au dépassement des valeurs limites d'immissions (VLI), l'autorité d'exécution ordonne l'assainissement nécessaire dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique et de l'exploitation et économiquement supportable.

L'autorité d'exécution accorde des allègements dans la mesure où l'assainissement entraverait de manière excessive l'exploitation de la route ou entraînerait des frais disproportionnés et si des intérêts prépondérants, notamment dans les domaines de la protection des sites, de la nature et du paysage, de la sécurité de la circulation et de l'exploitation s'opposent à l'assainissement.

### 3. Déclassement du degré de sensibilité II (DS II) à DS III

L'article 41 de l'OPB autorise de déclasser d'un degré les parties de zones d'affectation du degré II lorsqu'elles sont déjà soumises au bruit. Une quinzaine de bâtiments à Courrendlin peuvent être concernés par cette mesure, qui augmente de 5 dB (A) le seuil de la tolérance au bruit. La mise en application de cette mesure doit faire l'objet d'une enquête publique.

#### B. Cas concret de Courrendlin

Le cadastre du bruit met en exergue 51 bâtiments pour lesquels les VLI, voire les VA pour trois d'entre eux, sont dépassées.

Le rapport d'impact sur l'environnement de la section 8 de la Transjurane ne met pas en évidence une augmentation significative du trafic avant son ouverture complète entre Delémont et Moutier.

#### Conclusions

Considérant que:

- la législation impose au détenteur d'une installation bruyante de privilégier les mesures prises à la source,
- l'ouverture de la section 8 de la Transjurane et l'utilisation de revêtements phonoabsorbants pour l'aménagement de la traversée de Courrendlin entrent dans ce cas de figure précité,

- la date prévisible à ce jour de la mise en service de la section 8 est compatible avec le délai accordé par la Confédération pour assainir le bruit routier,
- la pose de revêtements phonoabsorbants lors de l'aménagement de la traversée de Courrendlin constituera une mesure suffisante pour plus de la moitié des bâtiments touchés par le bruit routier,
- ne plus tenir compte aujourd'hui pour l'une ou l'autre des localités concernées par le bruit routier des deux mesures précitées créerait un précédent et nécessiterait une augmentation proportionnelle du crédit-cadre octroyé par le Parlement,
- le message du Gouvernement au Parlement lors de l'octroi du crédit-cadre fixe des critères et des conditions d'application et qu'il n'appartient pas au Gouvernement d'y déroger,
- des mesures prévues dans l'OPB, telles que la modification du DS II en DS III, des allègements, etc. peuvent encore être prises en complément,

le Gouvernement a décidé de ne pas modifier sa politique en matière d'assainissement du bruit du réseau routier cantonal.

Toutefois, il demande au Service des ponts et chaussées d'entreprendre les études pour remédier aux nuisances sonores des trois bâtiments pour lesquels les VA sont dépassées.

**M. Pierre-André Comte (PS)** : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**M. Pierre-André Comte (PS)**, président de groupe: Monsieur le Ministre de l'Équipement, les revendications des autorités et des citoyens de Courrendlin ne sont pas des caprices. Elles sont l'expression d'une légitime impatience et d'un profond sentiment d'incompréhension à l'égard d'une administration cantonale sourde à leurs doléances.

Vous savez bien que la question posée est directement liée à celle de la progression des travaux sur la section 8 de l'A16 ainsi qu'à celle de leur impact sur les conditions de vie de la population concernée. Et je dois vous dire que les prétextes qui vous ont servi de réplique à ma dernière interpellation sur l'amélioration de la route cantonale à travers la localité ont été pris pour ce qu'ils sont, ... des prétextes, par définition inacceptables!

Votre réponse, Monsieur le Ministre, n'est pas satisfaisante parce que si elle s'étend longuement sur l'énumération des normes techniques et légales en matière de protection contre le bruit, elle n'en justifie pas leur non-application ou le retard pris à Courrendlin. Insuffisantes, vos explications sont au surplus contestables en ce qu'elles tendent à minimiser les nuisances que supportent les bordiers de la route cantonale.

Le 21 septembre 1999, le ministre Pierre Kohler informait les communes jurassiennes de la «mise en œuvre du cadastre du bruit routier» en application de l'ordonnance fédérale contre le bruit (la fameuse OPB). Il précisait alors que «le cadastre du bruit routier n'a pas de valeur définitive» qu'«il évolue en fonction des changements dans les charges de trafic ou le changement d'affectation des zones» et qu'«il sera donc continuellement mis à jour sous la responsabilité du Service de l'aménagement du territoire». On peut aujourd'hui considérer, Monsieur le Ministre, que six ans

après les considérations de votre prédécesseur, vous n'êtes justement pas décidé à en tenir compte. Car l'évolution vers la hausse du trafic est bien là et les transports de poids lourds déjà occasionnés pour l'approvisionnement ou le délestage en matériaux du tunnel du Raimeux et de la jonction de Choindex (15'000 camions pour 150'000m<sup>3</sup> transportés) en ont bien sûr aggravé un impact dont vous ne semblez pas vous soucier outre mesure, comme si les années de nuisances subies n'avaient d'autre valeur qu'un inconvénient de courte durée... Peut-être... Et je vous laisse tout à votre échappatoire...

Voyez-vous, la pose de revêtements phonoabsorbants, les gens de Courrendlin n'en ont pas besoin dans dix ans alors que la Transjurane sera achevée et que le trafic intérieur sera considérablement diminué. Ils en ont besoin maintenant alors que l'A16 se construit péniblement et génère les nuisances intolérables que l'on connaît autant chez les propriétaires ou locataires riverains que dans les classes des écoles. Un peu de logique n'aurait pas gêné dans votre façon d'appréhender la question.

Le cadastre du bruit, dites-vous, met en exergue 51 bâtiments pour lesquels les valeurs limites d'immissions sont dépassées. Ces valeurs-là, selon l'ordonnance fédérale, sont celles du bruit «qui ne doit pas gêner de manière sensible la population dans son bien-être». Bien qu'on puisse penser qu'elle s'y apparente, cette détermination légale n'est pas de la poésie. C'est la traduction d'une réalité dont vous devriez davantage tenir compte. Mais de ces 51 bâtiments-là, bien que vous les mentionniez, vous n'en parlez pas au titre d'habitations pour lesquelles il serait peut-être utile d'agir.

Et puis, Monsieur le Ministre, il m'intéresse de savoir pourquoi il aura fallu une question écrite d'un parlementaire pour demander au Service des ponts et chaussées d'entreprendre les études (!) pour remédier aux nuisances sonores des trois bâtiments pour lesquels les «valeurs d'alarme» sont dépassées alors même qu'elles le sont depuis cinq ans et quelles sont directement liées à l'urgence d'un assainissement. Honnêtement, vous comprendrez que je puisse prétendre que les habitants de Courrendlin sont plutôt légitimement enclins à se demander si on les prend pour des gogos ou quelque chose d'approchant!

Enfin, à titre subsidiaire, Monsieur le Ministre, j'aurais souhaité pouvoir découvrir dans votre réponse une liste des investissements consentis à ce jour dans le cadre de l'utilisation du crédit-cadre de 6 millions de francs voté par le Parlement pour les mesures de protection contre le bruit dans les communes jurassiennes, ce qui n'a malheureusement pas été le cas.

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement: Cette intervention va me donner la possibilité de rassurer ou du moins de tenter de rassurer Monsieur le député Pierre-André Comte ainsi que la population concernée par la problématique de la traversée de Courrendlin.

Bien entendu, le Gouvernement jurassien n'est pas insensible à la pétition qui a été déposée, qui lui a été transmise et qui est actuellement en traitement.

Que va-t-il se passer? On ne va pas ici entrer dans la polémique qui est quelque peu attisée à plusieurs reprises ici à cette tribune concernant ce dossier. Peut-être donner quelques précisions sur la manière dont il va être conduit par le Service des ponts et chaussées.

J'ai demandé aux Ponts et chaussées qu'ils procèdent à des contrôles du revêtement actuel. Lors des débats précé-

dents, j'ai toujours affirmé qu'il n'était pas possible de procéder à une intervention lourde compte tenu des risques qu'il y avait de détériorer l'ensemble des conduites qui se trouvent sur cette route et qui sont déjà en très mauvais état. Reste la solution d'une intervention, je dirais «transitoire» mais qui pourrait satisfaire et tenir environ les dix années qui doivent nous conduire à l'ouverture de l'A16. Ces contrôles seront effectués par un bureau d'ingénieurs avec une machine particulière qui pourra déterminer effectivement à quel type d'intervention on pourra procéder sur le revêtement actuel. Ensuite, si le crédit qui correspondrait à cette intervention nous est attribué – parce qu'aujourd'hui nous n'avons pas de crédit disponible pour cette intervention – je demanderai alors aux Ponts et chaussées d'élaborer un dossier, de préparer un projet qui pourrait nous conduire à ce scénario suivant, c'est-à-dire poser un revêtement léger provisoire. Et je crois savoir qu'il existe cette possibilité d'avoir des revêtements qui peuvent être posés sans qu'on utilise des machines extrêmement lourdes pour (je ne suis pas technique) compresser la route, pour aplanir la route, etc. Le but, c'est absolument de ne pas détériorer les conduites.

D'autre part, parallèlement, il faut savoir que nous sommes ici en face d'une structure routière qui est utilisée pour la traversée de 13'000 véhicules par jour alors que, lorsque l'A16 sera ouverte, il s'agira de construire, de réhabiliter cette traversée de Courrendlin en tenant compte du fait qu'elle ne sera plus traversée que par 3'000 véhicules par jour. Cela change totalement le processus d'intervention, la réhabilitation à faire.

Donc, en résumé, une intervention légère est à l'examen aux Ponts et chaussées. Nous ne sommes pas insensibles aux nuisances telles que vous les avez décrites, Monsieur le Député. Nous allons chiffrer, si cette possibilité est offerte, à quel coût nous pourrions intervenir, veiller à ce que cette intervention tienne en tout cas les dix ans qui nous amèneront à la réouverture de l'A16 et, parallèlement, conduire un projet complet de réhabilitation de la traversée de Courrendlin mais en tenant compte que la future traversée de Courrendlin sera utilisée par quelque 3'000 véhicules par jour.

## 11. Question écrite no 1965

**Le canton du Jura: ami des forêts anciennes ?**  
**Lucienne Merguin Rossé (PS)**

Greenpeace, le WWF et le Fonds Bruno Manser lancent une action «Pour une Suisse amie des forêts anciennes». Ces associations interpellent les communes de Suisse romande et du Tessin afin qu'elles signent la déclaration d'amitié avec les forêts anciennes, qui ont disparu à raison de 80% sur la planète. Le but est de contribuer plus concrètement à la protection globale de la forêt ancienne restante, qui dans le monde est amputée tous les cent jours d'une surface correspondant à la Suisse, ce de manière illégale.

La déclaration engage le signataire à renoncer au bois et aux produits provenant du pillage des forêts, en Russie, au Canada, en Amazonie, en Afrique, etc. Ainsi, il ne sera plus utilisé que du papier recyclé ou certifié FSC et du bois provenant de Suisse ou de pays voisin et certifié FSC. Plusieurs communes jurassiennes se sont engagées depuis 2002 déjà.

Il est demandé au Gouvernement s'il peut souscrire à une telle opération et s'il entend engager une telle démarche pour l'ensemble de l'administration jurassienne ?



*Votre guide des bois.*

#### Réponse du Gouvernement:

L'action «Pour une Suisse amie des forêts anciennes» est lancée par Greenpeace, le WWF et le Fonds Bruno Manser. Cette action, destinée principalement aux communes, engage le signataire à renoncer aux bois et aux produits provenant du pillage des forêts en Russie, au Canada, en Amazonie, en Afrique, etc. Le signataire ne devra donc utiliser que du papier recyclé ou certifié FSC [le FSC (Forest stewardship council) et le PEFC (Programme for the endorsement of forest certification schemes) sont deux labels certifiant une gestion forestière durable. Le FSC émane des milieux écologiques alors que le PEFC provient des milieux de l'économie forestière. Ces deux labels se basent sur un système permettant la certification des produits et des acteurs de la chaîne de production et de transformation du bois.] ou provenant de Suisse ou de pays voisins.

Pour l'administration jurassienne, cela concerne principalement:

- le bois utilisé dans les constructions de l'Etat,
- le mobilier de bureau,
- les fournitures de bureau telles que les enveloppes et le papier pour imprimantes et photocopieuses.

#### A. Situation actuelle

- Le bois utilisé dans les constructions de l'Etat  
Suite à l'acceptation de la motion no 730 «Halte au pillage de la forêt pluviale. Il faut promouvoir l'utilisation du bois indigène», le Gouvernement mettra en place une directive pour la concrétisation de cette motion, d'ici début 2006. Cette motion demande entre autres l'utilisation de bois certifié FSC dans les constructions de l'Etat.

- Le mobilier de bureau

Le type de mobilier de bureau acheté actuellement par l'Economat est constitué principalement de panneaux agglomérés ou en MDF. Ces panneaux proviennent de fabricants certifiés par le FSC ou par des labels attestant de forêts gérées selon les principes du développement durable, tel que le label PEFC. Toutefois, seul un programme de meubles acheté par l'Economat porte le label FSC.

- Les fournitures de bureau telles que les enveloppes et le papier pour imprimantes et photocopieuses
  - Enveloppes: les enveloppes mises actuellement à disposition par l'Economat ne sont pas certifiées FSC. L'achat de telles enveloppes est possible auprès du fournisseur actuel mais occasionnerait un surcoût de 5%.
  - Papier pour imprimantes et photocopieuses: lors de l'introduction de la «nouvelle identité visuelle», le Gouvernement a pris la décision de renoncer à l'utilisation de papier recyclé. Le papier utilisé actuellement provient de fournisseurs certifiés FSC mais il n'est pas labellisé FSC.

#### B. Compatibilité avec l'action «Pour une Suisse amie des forêts anciennes»

Cette compatibilité est variable selon le produit concerné.

Pour le bois utilisé dans les constructions de l'Etat, l'acceptation de la motion no 730 permet, dès 2006, d'utiliser du bois certifié FSC.

Pour le mobilier de bureau, les programmes actuels non certifiés FSC devraient être remplacés.

Les enveloppes et le papier pour imprimantes et photocopieuses n'étant pas certifiés FSC, ils devraient être remplacés par du papier recyclé ou par des produits portant le label FSC.

L'administration cantonale ne peut donc pas actuellement devenir «Amie des forêts anciennes». Une évaluation détaillée des conséquences (financières notamment) liées à l'acquisition de fournitures compatibles avec cette action doit être réalisée. Elle procédera également à l'inventaire détaillé des autres produits à base de papier utilisés dans l'administration jurassienne (papier hygiénique, papier pour le nettoyage, etc.) et vérifiera également leur compatibilité avec cette action.

**Mme Lucienne Merguin Rossé (PS)** : Je suis partiellement satisfaite.

## 12. Motion no 764

### Or de la BNS

#### Philippe Rottet (UDC)

En fin d'année dernière, nous apprenions que le produit de la vente de l'or de la BNS serait versé aux cantons. Selon diverses informations, le canton du Jura recevrait quelque 260 millions.

L'Etat jurassien devrait, nécessité oblige, réduire sa dette. Nous saluons cette décision si elle devait se concrétiser. Bien que cette solution soit des plus recommandables, il serait nécessaire, pour notre part, d'en affecter une part à une diminution de la fiscalité. Il faut savoir que le peuple jurassien continue à payer un lourd tribut au fisc. Il est normale que chacun et chacune des contribuables puisse de manière directe bénéficier de cette manne providentielle. Une baisse de la fiscalité pourra entraîner à terme l'installation de nouvelles entreprises dans notre région, seule source du bien-être durable de la population et de la région dans son ensemble.

Par conséquent, nous faisons la proposition que voici: les trois-quarts des réserves d'or de la BNS sont affectés au remboursement de la dette, le solde est destiné à une réduction significative de la fiscalité.

**M. Philippe Rottet (UDC)** : Nous serons vraisemblablement tous d'accord pour reconnaître que cette somme immense de 260 millions que le canton du Jura vient d'encaisser est une manne providentielle, vraisemblablement unique, rarissime je dirais. Par conséquent, nous devons l'utiliser à bon escient. Jusque-là, je pense que les avis convergent. C'est maintenant que, véritablement, nous divergeons.

Monsieur le Ministre des Finances, l'UDC et vraisemblablement tous les groupes ont suivi avec intérêt les discussions que vous avez eues avec les maires des communes et, voyez-vous, pour nous, c'est bonnet blanc ou blanc bonnet si l'Etat jurassien à lui seul devait encaisser 260 millions ou si, d'un autre côté, vous ne deviez encaisser que 200 millions et puis laisser les 60 ou 70 millions aux communes.



Je dirais que c'est du pareil au même parce que, finalement, cela ne remplira que les caisses de l'Etat et, dans tout cela, allez-vous me dire, et le peuple! Et le peuple jurassien! Mais le peuple jurassien, c'est également son argent, quoi qu'on dise. Qu'est-ce qu'il va y voir? On remplira les caisses de l'Etat et des communes pour recommencer ce que nous avons fait, à savoir recréer un trou!

Il faut bien savoir, Monsieur le Ministre, et nous l'avons vu il y a un mois ici. La motion de Frédéric Juillerat a été modifiée mais acceptée (en postulat) par les députés, à savoir la réduction des taxes de circulation qui étaient, et qui sont encore d'ailleurs, les plus fortes de Suisse.

Nous constatons également que le canton du Jura paie – cela fait de nombreuses années – les impôts qui sont parmi les plus élevés de Suisse.

Aujourd'hui ou hier ou avant-hier, nous apprenions qu'à nouveau les Suisses, mais les Jurassiens peut-être encore davantage, vont voir leurs primes d'assurance maladie augmenter de 6% à 8%. Nous ne sommes pas un canton universitaire mais nous nous trouvons très bien placés à nouveau au cinquième ou sixième rang!

Sans oublier le prix de l'essence, le prix des carburants qui va monter. Et je m'adresse ici à une motion déposée il y a un mois de cela par le groupe PCSI, qui demande au Gouvernement jurassien de tenter de faire quelque chose. Mais il ne s'adresse, je dirais, pas aux bonnes personnes parce qu'on sait très bien que les taxes, c'est du ressort de la Confédération. Alors, je m'adresse maintenant au groupe PCSI en demandant à ses députés sous la coupole fédérale, parce que l'UDC va effectivement demander une réduction des taxes, de nous rejoindre à ce moment-là. (*Rires.*)

Monsieur le Ministre de l'Economie, depuis que vous êtes en charge du dossier de l'Economie, vous avez pris contact, pour essayer d'améliorer la situation sur le plan économique de Canton, avec la région rhénane, avec la Franche-Comté et tout récemment avec les cantons romands (ce qu'on appelle le DEWS). Et bien, j'ai un peu le sentiment, Monsieur le Ministre, que vos efforts sont un peu vains parce que les conditions-cadres dans lesquelles nous vivons ne sont pas remplies. Ce n'est pas de votre faute, je le dis bien (*rires*), mais nous vivons dans une situation de ce type. Voyez-vous, c'est comme un coureur du 100 mètres qui ne part pas au coup de pistolet: vous avez beau pédaler pour arriver au bout, vous n'arriverez pas premier! Et avec cette concurrence que nous avons avec les autres cantons romands, j'ai l'impression qu'on pédale mais qu'on est toujours à la traîne! Donc, il nous faut nous donner les conditions et ces conditions, cela passe – ce n'est pas la seule condition – naturellement par une diminution des impôts. Voyez-vous, Monsieur le Ministre de l'Economie, j'ai été un peu chagriné parce que vous pensiez passer ce projet – qui, malheureusement, devant les Jurassiens, n'a pas abouti – de passer de 70'000 à 80'000 habitants. L'année dernière, nous avons eu une augmentation de 20 habitants! C'est nettement en dessous de la moyenne nationale! Alors, je crois qu'il nous faut nous donner des motifs, des raisons pour enfin qu'on sorte de ce marasme économique. (*Rires.*)

Depuis le dépôt de notre motion, les choses ont quelque peu changé, vous l'avez vu. Les communes veulent leur part. Elles voulaient 70-80 millions pour, semble-t-il, s'arrêter à 40 millions. Et bien, dans ces circonstances, si, nous, nous voulions aussi notre part pour diminuer les impôts, il y aurait finalement peu de chose pour l'Etat jurassien. Et c'est dans ce sens-là que nous modifions quelque peu notre motion tout

en gardant à l'esprit une diminution des impôts. Ce que nous proposons aujourd'hui – l'esprit doit rester, à savoir une diminution des impôts – c'est une légère modification: la totalité des réserves d'or de la BNS est affectée au remboursement de la dette (à discuter ultérieurement de sa répartition entre les communes et le Canton) mais la diminution des charges occasionnée par ces 200 millions qui pourraient tomber dans les caisses de l'Etat (environ 7 millions de diminution) sera affectée à une diminution de l'impôt, ce qui représentera environ 5% d'une diminution d'impôt. Voilà ce que nous vous proposons. Je vous remercie de votre attention.

**Le président:** Je remarque et me permets de vous faire observer que ce que vous demandez maintenant, dans le développement de votre motion, ne correspond pas au contenu de la motion. Elle ne me paraît pas non plus fractionnable. Alors, le cas échéant, je vous invite, pour cause d'irrecevabilité, à la retirer. (*Rires.*)

**M. Philippe Rottet (UDC):** Si nous devons, pour cause d'irrecevabilité, la retirer, nous ferons exactement les mêmes propositions lorsque nous débattons de cette manne de 260 millions ici prochainement, à savoir la répartition entre les communes et le Canton. Et bien nous ferons à nouveau la proposition que nous venons de faire ici à cette tribune.

Donc, nous retirons effectivement la motion. (*Rires.*)

**Le président:** Il en est pris acte et nous passons au point suivant.

### 13. Rapport 2004 du Tribunal cantonal

**M. André Burri (PDC),** président de la commission de la justice: En date du 13 juin 2005, la commission de la justice a procédé à un premier examen du rapport du Tribunal cantonal. Lors de ladite séance, notre commission a décidé, pour des raisons d'économies de procédure, de ne pas déranger l'ensemble de la magistrature pour l'audition des autorités judiciaires fixée au 29 août 2005 à Porrentruy. Lors de la même séance, les premières questions à poser ont été évoquées.

C'est donc en date du 29 août 2005 que la commission de la justice a auditionné une délégation des autorités judiciaires composée de MM. Gérard Piquerez, juge cantonal, et Jean Moritz, premier-greffier, pour le Tribunal cantonal, de Mme Corinne Suter, présidente, et Mme Madeleine Polli-Fueg pour le Tribunal de première instance, de M. Yves Maître, procureur général, de M. Jean Crevoisier, juge d'instruction cantonal, et de M. Yves Richon, président du Tribunal des mineurs. L'audition s'est déroulée dans la salle de garde du château de Porrentruy.

Différentes questions se rapportant directement au rapport 2004 ont été posées par les membres de la commission de la justice; en voici un extrait:

- Comment expliquer le nombre élevé d'échecs aux examens d'avocats?
- Le manque d'effectifs du personnel est-il encore d'actualité?
- Le rapport ne peut-il pas indiquer des pistes pour l'avenir du Tribunal cantonal?

D'autres questions n'étant pas directement liées au rapport 2004 ont également été posées; en voici un extrait:



- Ne fallait-il pas garder les prisons de Delémont en lieu et place de celles de Porrentruy ?
- Le langage de la Justice n'est-il pas trop difficile à saisir pour le simple citoyen ?
- Serait-il opportun d'organiser une journée porte ouverte au Tribunal cantonal, comme cela a eu lieu à Neuchâtel ?

A l'ensemble des questions posées, la délégation a apporté des réponses qui ont emporté la satisfaction de la commission de la justice. Pour le détail des questions et réponses, je reste à votre disposition et je suis également en mesure de vous remettre le procès-verbal d'audition du Tribunal cantonal.

Au vu du rapport 2004 du Tribunal cantonal, comme d'ailleurs des débats de la commission de la justice du 13 juin et de l'audition du Tribunal cantonal du 29 août 2005, la commission de la justice remercie l'ensemble de la magistrature et le personnel administratif pour l'excellent travail effectué et recommande au Parlement d'accepter ledit rapport 2004.

A noter qu'afin d'éviter un retour à la tribune, je vous informe que le groupe parlementaire PDC accepte également ce rapport 2004.

**M. François-Xavier Migy (PS)** : La lecture du rapport 2004 du Tribunal cantonal m'amène à quelques remarques sur les délais de recours au Tribunal des assurances. La durée moyenne du traitement d'une affaire auprès de cette instance est supérieure à une année. Les délais légaux donnés aux parties, c'est-à-dire en règle générale aux avocats pour rendre leur mémoire, expliquent en partie la longueur des procédures. Pour le reste, c'est bien la surcharge de cette instance, voire de la justice jurassienne, qui est la cause principale de ces longueurs judiciaires.

Cette lenteur a des coûts. En effet, nombre de personnes, en particulier lors de recours concernant des assurances sociales, sont l'attente d'une décision. Pendant ce laps de temps, ces recourants sont bien souvent à charge de l'assurance chômage, d'assurances perte de gain maladie, de la Suva, voire de l'aide sociale. Je ne m'étendrai pas sur les conséquences et les souffrances psychologiques liées à de tels délais, elles sont évidentes.

Je souhaite donc savoir et je demande au ministre de tutelle ce qu'il entend entreprendre pour améliorer la rapidité des procédures et des décisions du Tribunal des assurances. Car si la vitesse ne sied pas à la justice, la lenteur n'est pas non plus une garantie d'efficacité.

**M. Gérald Schaller**, ministre de la Justice : Le rapport du Tribunal cantonal rend compte des activités déployées par les diverses instances judiciaires jurassiennes durant l'année 2004.

Globalement, le volume des affaires que nos instances judiciaires ont eu à connaître est resté identique à celui de l'année précédente. Il a pu être traité avec les ressources à disposition, avec toute la diligence voulue, aucun retard notable ne devant être constaté dans la liquidation des affaires.

S'agissant plus particulièrement de la Chambre des assurances, effectivement, on a là un délai de traitement des affaires qui est supérieur à une année. Il faut dire que le volume des affaires varie de manière assez sensible compte tenu de la conjoncture. En particulier, toutes les affaires relevant de l'assurance chômage sont directement liées à l'évolution de la situation économique, ce qui peut avoir une

influence significative sur le volume d'affaires traitées par cette Chambre du Tribunal cantonal.

Durant l'année 2004, le volume est resté stable, ce qui a permis de procéder à un rattrapage. Ainsi, le nombre des affaires non liquidées à fin 2004 était inférieur à celui de l'année 2003. On constate une amélioration et il faudra voir dans quelle mesure elle se poursuit. Si tel ne devait pas être le cas, on examinera alors la nécessité de prendre d'autres mesures.

Compte tenu de ces éléments, je vous recommande de suivre le préavis qui vous est adressé par la commission de la justice et des pétitions et d'accepter ce rapport annuel 2004.

Je profite peut-être de l'occasion pour vous signaler qu'à l'avenir deux dossiers vont influencer de manière significative les activités de nos instances judiciaires :

- Le premier tient à la révision du Code pénal suisse dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette révision nécessitera une adaptation de notre propre législation, en particulier de notre loi introductive au Code pénal ainsi que de notre Code de procédure pénale. Un avant-projet a d'ores et déjà été établi par un groupe de travail essentiellement constitué de magistrats de l'ordre judiciaire. Il est prévu qu'il vous soit transmis en début d'année prochaine.
- Le deuxième dossier est celui du remplacement de l'application informatique à disposition de nos instances judiciaires. Ce remplacement est prévu dans le schéma directeur informatique que le Gouvernement a accepté cette année. Il est rendu nécessaire par le fait que le système actuel est obsolète et doit donc être remplacé dans les meilleurs délais. Un groupe de travail a été constitué, dans lequel les instances judiciaires sont bien sûr représentées. Ce groupe de travail s'occupe donc de la mise en place de ce nouvel outil informatique qui devra prochainement être mis à disposition de nos autorités judiciaires.

*Au vote, le rapport 2004 du Tribunal cantonal est accepté par la majorité du Parlement.*

#### 14. Rapport 2004 de la Caisse de pensions

**M. Fritz Winkler (PLR)**, rapporteur de la commission de gestion et des finances : Depuis quelques années maintenant, des discussions ont régulièrement lieu au Parlement à propos de la Caisse de pensions. Chaque année, de nouvelles mesures s'imposent pour tenter de rétablir une bonne santé financière. Or, si la situation s'était légèrement améliorée en 2003, le rapport 2004 montre que cette évolution ne s'est pas poursuivie et que, dès lors, une modification du cadre légal apparaît nécessaire. J'y reviendrai plus tard.

La commission de gestion et des finances, dont je suis donc le rapporteur pour ce dossier, a eu l'occasion de poser de nombreuses questions à M. Jacquod, président du conseil d'administration, et à M. Affolter, directeur de la Caisse de pensions. Je tiens d'ores et déjà à les remercier pour leur travail et leurs explications.

Chaque député a reçu le rapport établi par la Caisse et a ainsi eu l'occasion de se familiariser avec les comptes 2004. Un certain nombre de commentaires s'imposent pourtant puisque, comme je l'ai déjà mentionné précédemment, les comptes 2004 sont moins bons que ceux de 2003, malgré

l'augmentation des cotisations ordinaires et la limitation du renchérissement.

Une bonne nouvelle néanmoins puisque la Caisse de pensions a achevé en 2004 la construction de son bâtiment administratif, situé à Delémont. Nous nous en réjouissons.

Signalons également, en ces temps où le gouvernement d'entreprise fait beaucoup parler, que, dans le cadre de l'assemblée générale de Nestlé, la Caisse de pensions, en compagnie d'autres institutions de prévoyance de droit public, a déposé trois résolutions qui visaient à séparer clairement les fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration. L'assemblée générale de Nestlé a finalement accepté la double casquette de M. Peter Brabeck, qui est à la fois président du conseil d'administration et directeur général de Nestlé. Cette initiative est néanmoins à saluer!

Au niveau de l'effectif des assurés, signalons qu'au 31 décembre 2004, la Caisse de pensions comptait 5'574 assurés actifs, donc 65 de plus qu'en 2003, et 1'855 pensionnés (+58 par rapport à 2003). Elle comprenait donc 7'429 membres. Les assurés actifs se répartissent en quatre catégories, à savoir 1'275 enseignantes et enseignants, 1'063 fonctionnaires, 1'690 travailleurs du secteur de la santé et 1'538 employés communaux et autres institutions diverses. Ces quatre groupes sont représentés au sein de l'assemblée des délégués, proportionnellement à leur effectif global.

Le traitement moyen a augmenté de 692 francs, pour s'élever aujourd'hui à 42'052 francs, tandis que l'âge moyen des assurés a passé de 41,8 ans à 42,2, ce qui correspond à la moyenne suisse (entre 42 et 45 ans). Le montant total versé en 2004 a été de 43,6 millions, soit 2,5 millions de plus que l'année précédente.

Comme je l'ai déjà dit, la situation financière de la Caisse s'est détériorée, malgré la prise de mesures en 2004. Ainsi, le programme de retraite anticipée a pris fin tandis que les rentes n'ont pas été indexées afin que les pensionnés fournissent eux aussi un effort, ce qui représente une diminution des dépenses de l'ordre de 200'000 francs, tandis que les cotisations ordinaires des assurés actifs ont été augmentées, ce qui a permis une augmentation des recettes d'environ 3,5 millions.

La détérioration de la situation financière de la Caisse de pensions a donc plusieurs causes. Tout d'abord, la Caisse a dû revoir à la baisse l'évaluation de son parc immobilier afin de respecter les critères de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle et les recommandations de l'organe de contrôle. Il figure désormais au bilan à sa valeur vénale, soit environ 141,791 millions, alors qu'en 2003 ce montant était de 164,5 millions. 23 millions en moins au bilan, ce qui explique en partie la baisse du taux de couverture, qui passe de 77,7% à 76,9%.

Les marchés financiers étaient également moins favorables en 2004. Il a ainsi fallu effectuer un prélèvement dans les réserves pour fluctuations des cours sur obligations et sur actions. Cela explique également la performance moindre par rapport à 2003, soit 4,1% en 2004 contre 9,3% l'année précédente. Certes, cela reste dans la moyenne suisse mais doit-on se contenter de la moyenne?

Face à ce constat, de nouvelles mesures s'imposent une fois de plus pour éviter que la situation continue à se dégrader et atteindre le taux de couverture de 90%, préconisé par les experts, d'ici dix à quinze ans. Que faire donc pour «guérir» notre Caisse de pensions? Le rapport mentionne

par exemple que les membres du conseil d'administration suivent régulièrement des cours de formation pour gérer au mieux le patrimoine des assurés. Les pensions n'ont pas non plus été indexées en 2005, comme en 2004 donc.

Mais cela ne suffit pas, c'est évident. Si l'on consulte le rapport du président de la CGF sur les comptes 2003, on remarque qu'il mentionne la révision du décret sur la Caisse de pensions. Le conseil d'administration de la Caisse de pensions a établi des propositions pour le Gouvernement. Ce dernier n'a pas été d'accord et a demandé l'examen d'autres solutions ou variantes. Le nouveau décret ne pourra donc pas entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, comme souhaité au départ. Le Parlement se penchera toutefois certainement sur ce dossier d'ici à la fin de l'année. La révision devrait notamment porter sur l'introduction du capital-retraite à hauteur du quart de l'avoir disponible au moment de la retraite, l'introduction de prestations en cas de décès d'un partenaire non marié de sexe différent ou de même sexe ainsi que le relèvement de l'âge minimal donnant droit à une retraite anticipée à 58 ans, au lieu de 57 ans.

Plusieurs options sont envisageables pour consolider à long terme la situation financière. L'introduction d'un système de rappel de cotisation permettra ainsi de limiter les coûts relatifs à l'augmentation des traitements assurés. Si une réduction du niveau général des prestations n'est pas à exclure d'emblée, il faut toutefois rappeler que ce niveau est déjà relativement bas en comparaison avec d'autres institutions romandes. Il devrait être possible de trouver un compromis entre une augmentation modérée du financement et une réduction ciblée, mais limitée, du niveau des prestations, de sorte que l'ensemble des partenaires de la Caisse, à savoir les assurés, les employeurs affiliés et les pensionnés, participent à l'assainissement de la situation financière de la Caisse de pensions.

Pour conclure, la commission de gestion et des finances vous recommande d'une part d'entrer en matière, d'autre part d'accepter le rapport de gestion et des comptes de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura pour l'année 2004. Au nom de la commission et du groupe PLR, je vous remercie donc d'accepter ce rapport.

**M. Jean-Pierre Petignat (PS):** Le groupe socialiste accepte le rapport de la Caisse de pensions.

La situation de la Caisse ne s'est pas améliorée malgré les augmentations de cotisations. Le degré de couverture n'est que de 76,9%, soit une diminution de 0,8% par rapport à l'exercice précédent.

Une révision du décret est prévue. Le Gouvernement souhaitait son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le groupe socialiste est favorable à la primauté des prestations (donc le statu quo), qui fixe la rente en pourcents du dernier revenu. Cette manière de procéder est la plus avantageuse pour les membres.

Aujourd'hui, de nombreuses caisses de pensions publiques sont confrontées à de graves difficultés. Je pense notamment à la ville de Fribourg, qui doit vendre ses immeubles, et à la Caisse de pensions des enseignants du canton de Berne.

Le groupe socialiste soutiendra toutes les mesures visant à la consolidation et à la bonne santé financière de la Caisse. Nous sommes également favorables au maintien des compétences de sa gestion et des décisions au niveau du Parlement. Toutes les délégations de gestion au conseil d'administration constitueraient indiscutablement un déman-

tèlement du décret et une frustration et un contrôle du Parlement.

Pour l'instant, nous acceptons le rapport 2004, avec les remerciements d'usage aux responsables qui font un excellent travail.

**M. Gérald Schaller**, ministre des Finances: Le bel optimisme dont on pouvait faire preuve l'année dernière à l'examen des résultats 2003 de la Caisse de pensions s'est quelque peu tempéré au gré des comportements hésitants des marchés boursiers et du niveau resté bas des taux d'intérêt. Il en est résulté que la performance annuelle de la Caisse de pensions a déjoué nos pronostics et n'a pas dépassé 4,1 % alors qu'elle avait atteint 9,3% (je vous le rappelle) en 2003.

En outre, la nécessité d'amortir les immeubles, pour un montant de 7,6 millions, afin de ramener leur valeur comptable à leur valeur réelle, cela conformément à la loi, a également pesé sur l'évolution du degré de couverture de la Caisse de pensions.

Pour faire face à cette situation et freiner la diminution de ce degré de couverture, qui est mis à mal depuis un certain nombre d'années, notamment depuis l'année 2001 où l'on avait enregistré le crash boursier, des mesures urgentes ont été prises à fin 2003. Elles ont été rappelées tout à l'heure. Il s'est agi d'une part de l'augmentation du taux de cotisation et d'autre part de la suppression de l'indexation automatique des rentes. Ces mesures sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais, malgré cela, le taux de couverture, qui était remonté à 77,7% en 2003, a à nouveau chuté en 2004 puisqu'il se situait à moins de 77%.

Tout cela confirme que le rétablissement à long terme de la situation de la Caisse de pensions passe par la révision générale du décret sur la Caisse de pensions, révision qui nous permettra, au passage, de procéder aux adaptations rendues nécessaires suite à diverses révisions dont la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle a fait l'objet ces dernières années.

Un projet a été établi et remis au Gouvernement jurassien à la fin de l'année dernière, avec l'idée d'une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Après avoir examiné les propositions qui lui étaient soumises par le conseil d'administration de la Caisse, le Gouvernement a jugé nécessaire d'explorer d'autres voies que celles qui nous étaient proposées. L'ouvrage doit donc être remis sur le métier de sorte que le calendrier initialement prévu d'une entrée en vigueur de la révision au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne pourra pas être tenu. Le Gouvernement, lors de sa dernière séance, a décidé de faire appel à un expert externe, qui doit être encore désigné et qui sera chargé, justement, de nous faire des propositions permettant de rétablir un degré de couverture de la Caisse de pensions qui soit conforme aux dispositions légales.

Cela étant, je me plais à relever que, dans les circonstances difficiles que connaissent nombre de caisses de pensions en Suisse, les organes de la Caisse cantonale de pensions gardent fermement le cap que nous nous sommes fixé et qui doit nous permettre de revenir progressivement à un taux de couverture de 90%. Je ne doute pas que nous y parviendrons grâce aux mesures déjà prises et à celles qui le seront encore dans le cadre de la prochaine révision du décret sur la Caisse de pensions, grâce aussi bien évidemment au travail et à l'engagement du conseil d'administration et de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Caisse de pensions auxquels j'adresse mes remer-

ciements en vous recommandant d'accepter le rapport de gestion 2004.

*Au vote, le rapport 2004 de la Caisse de pensions est accepté par la majorité des députés.*

## 15. Question écrite no 1969

### Retombées économiques du Casino du Jura: questions et revendications

**Pierre-André Comte (PS)**

Depuis l'obtention de sa concession de type B par le Casino du Jura à Courrendlin, des questions se posent, relatives aux retombées économiques de l'exploitation de cet établissement pour la région.

Lors du débat parlementaire du 20 mars 2002 sur l'adoption de la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu, la minorité de la commission parlementaire en charge du dossier avait proposé que l'Etat rétrocède 20% de l'impôt cantonal à la commune d'implantation. La majorité du législatif avait alors pris la décision d'octroyer 20% de l'impôt jusqu'au 31 décembre 2005 et 15% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

A l'époque, la commune de Courrendlin s'était vigoureusement battue pour une non-limitation dans le temps de la part des 20% revendiqués de l'impôt. La requête de la commune était légitime et reposait sur des arguments tout à fait étayés. Aujourd'hui, il est compréhensible qu'elle puisse s'interroger sur le maintien ou non de l'option prise par le Parlement en mars 2002, cela notamment sous l'angle des «résultats économiques» constatées depuis l'entrée en vigueur de la loi, inhérents à l'exploitation de l'établissement de jeux.

Dès lors, nous posons la question au Gouvernement de savoir si, au vu des retombées financières pour l'Etat – supposées très favorables – ce dernier ne pourrait pas continuer de rétrocéder 20% de l'impôt perçu à la municipalité de Courrendlin, laquelle fournit tous les efforts nécessaires et utiles pour s'aménager une situation économique plus favorable (dans des conditions extrêmement difficiles eu égard aux problèmes posés par le flux de circulation à travers le village jusqu'à l'achèvement lointain de l'A16, qui complique sa politique de développement malgré de réels atouts pour ses habitants présents et futurs).

#### Réponse du Gouvernement:

Se fondant sur les résultats financiers de Casino du Jura SA et leurs incidences pour l'Etat, l'auteur de la question écrite demande si le Gouvernement serait prêt à rétrocéder à la commune de Courrendlin 20% de l'impôt qui lui échoit, au lieu des 15% que la loi prévoit dès 2006.

Rappelons tout d'abord que la Confédération perçoit un impôt sur le revenu brut des jeux de Casino du Jura SA, dont elle restitue 40% du montant encaissé au Canton. Conformément à la loi d'application du 20 mars 2002 de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu, cette part du produit de l'impôt est répartie à raison de 20% à la commune de Courrendlin (15% dès 2006), 10% à la caisse de l'Etat pour lutter contre les conséquences sociales du jeu, le solde étant affecté à raison de la moitié en faveur du tourisme, d'un quart au sport et d'un quart à la culture.



Depuis 2002, le produit de l'impôt a donc été réparti ainsi :

Affectation de l'impôt		2002*	2003	2004	Total
Commune Courrendlin	20,0 %	9'592.--	226'681.--	249'595.--	485'868.--
Etat : lutte c/conséquence jeu	10,0%	4'796.--	113'341.--	124'2798.--	242'935.--
Etat : tourisme	35,0 %	16'785.--	396'693.--	436'791.--	850'269.--
Etat : sport	17,5 %	8'392.--	198'346.--	218'396.--	425'134.--
Etat : culture	17,5 %	8'393.--	198'346.--	218'395.--	425'134.--
Total :		47'958.--	1'133'407.--	1'247'975.--	2'429'340.--

\* année partielle

La loi prévoit explicitement qu'à partir de 2006 la part revenant à la commune de Courrendlin sera ramenée à 15%. L'auteur de la question écrite, se prévalant des excellentes retombées financières enregistrées à ce jour, suggère de modifier la loi afin que la commune continue à toucher le cinquième de la recette fiscale. Le Gouvernement n'est pas de cet avis et considère qu'un taux de 15% est équitable vu que :

- 1° le Parlement a pleinement débattu de cette question lors de l'adoption de la loi;
- 2° si les retombées financières sont avantageuses pour l'Etat, elles le sont tout autant pour la commune;
- 3° la commune de Courrendlin est la seule du Canton à pouvoir bénéficier d'une part de l'impôt puisqu'aucune autre commune ne peut espérer héberger un casino.

**M. Pierre-André Comte (PS)** : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**M. Pierre-André Comte (PS)**, président de groupe : Les considérations que j'avais émises en 2002 dans le cadre de l'adoption de la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu sont exactement les mêmes que celles dont je voudrais vous faire part aujourd'hui, toutefois en les résumant pour ne pas me répéter jusque dans le détail.

D'abord, je rappelle que l'assemblée communale de Courrendlin a donné son agrément à l'implantation d'une maison de jeux de type B, le 10 décembre 2001, en le subordonnant à l'obtention d'une redevance de 20% en faveur de la commune. Le taux de 20% était précisément celui fixé par l'ordonnance cantonale du 18 décembre 1998, raison pour laquelle les citoyens de Courrendlin étaient en droit non seulement d'espérer mais de penser que la redevance serait maintenue à ce pourcentage.

Une des trois raisons pour lesquelles nous considérons légitimes d'accorder une redevance de 20% à la commune de Courrendlin résidait dans le fait que cette dernière serait contrainte de consentir à des investissements réguliers en ce qui concerne l'accès au casino, la sécurité de cet accès aussi bien que sa qualité d'un point de vue environnemental.

On peut imaginer que le casino de Courrendlin continuera de se développer et que la commune continuera quant à elle d'être sollicitée alors que sa part sur la redevance aura diminué de 60'000 francs, ce qui n'est pas une somme négligeable.

Ici non plus la commune de Courrendlin ne court à l'aumône. Elle défend ce qu'elle considère à juste titre comme étant son bon droit, avec en mémoire un passé qui

vit un Gouvernement bien loin d'afficher la belle unanimité d'aujourd'hui à propos de l'installation du Club 138 et qui la plaça face à 500 oppositions à ladite construction, qu'elle surmonta. A entendre aujourd'hui la déception des habitants et des autorités de Courrendlin, je ne pouvais manquer de faire une pareille allusion.

L'équité de son point de vue, le Gouvernement la fonde sur le fait que «le Parlement a pleinement débattu de cette question lors de l'adoption de la loi». Oui. Mais ce n'est pas très sérieux. Que le Parlement ait déjà délibéré ne l'empêche pas de le refaire s'il considère qu'une décision antérieurement prise mérite d'être corrigée en regard des intérêts publics en cause, ceux d'une collectivité territoriale décentralisée telle que la commune municipale n'étant pas moins respectables que ceux de l'Etat cantonal en l'occurrence.

Dire que si les retombées financières sont avantageuses pour l'Etat et qu'elles le sont tout autant pour la commune, c'est vrai jusqu'à la fin décembre 2005. Cela ne l'est plus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 : l'un gagnera, l'autre perdra. Et l'autre, c'est précisément la collectivité publique qui investit dans les conditions d'implantation et d'accueil de l'établissement. En matière de logique, on a déjà vu mieux !

Enfin, justifier une baisse de la redevance fiscale attribuée à la commune de Courrendlin par le fait que cette municipalité est la seule à pouvoir prétendre héberger un casino, c'est un peu léger et nous ne pouvons accepter qu'on traite avec légèreté une revendication communale parfaitement compréhensible, incontestablement légitime et économiquement logique. Nous reviendrons donc sur cette question dans le cadre de la discussion budgétaire ou par une autre intervention parlementaire apte à la faire évoluer dans le bon sens.

**M. Jean-François Roth**, ministre de l'Economie : Ce qui paraît incontestablement léger à Monsieur le député Comte est en fait le résultat d'une décision de votre Parlement et cette décision, qui a été prise il y a moins de trois ans, en 2002 s'agissant du prélèvement des taxes et de la restitution de ces taxes du casino, l'a été à la suite d'un débat approfondi. La proposition de Monsieur le député Comte à l'époque – celle de prélever ces 20% au-delà de 2005 – avait été nettement rejetée. Donc, les députés avaient toutes les données en mains.

Et maintenant, avant que la loi n'entre en vigueur sur ce point puisqu'il est prévu que le taux diminue à 15% à partir de 2006, vous venez, Monsieur le Député, à cette tribune pour contester l'argumentation du Gouvernement, qui est d'ailleurs la même qu'à l'époque, et pour dire qu'il faut changer le système. On n'en a même pas encore éprouvé les réalités de ce système mis en place que vous voulez déjà le changer alors que le Parlement en a délibéré en toute connaissance de cause il y a à peine trois ans.



Donc, c'est un mauvais débat que vous faites ici. Un mauvais débat qui a déjà eu lieu. Des décisions ont été prises et, à mon avis, vous devriez quand même aussi être attentif au fait que si la commune de Courrendlin – qui bien sûr peut-être a quelques raisons de réclamer des taxes provenant du casino – est la seule commune dans le Jura qui, tant qu'on aura un casino de type B, abritera ce type d'institution, qui bénéficie de ces taxes et il se pourrait aussi – ce n'est pas inscrit dans les astres que seule la commune de Courrendlin bénéficie de la retombée de ces taxes – que les autres communes réclament aussi une part de cette manne. Moi, je serais vous, je ne tendrais pas la corde plus qu'il ne faut dans ce domaine-là!

**Le président:** Le débat est ainsi clos et met un terme à notre séance plénière d'aujourd'hui. Je vous souhaite une excellente journée et je vous donne rendez-vous à la prochaine séance du Parlement du 26 octobre prochain. Je vous souhaite un bon appétit et je confirme aux membres du Bureau que la séance du Bureau aura lieu cet après-midi à 14.30 heures.

*(La séance est levée à 11.40 heures.)*